
PROSPÉRER SANS CRÉDITS D'IMPÔT

STRATÉGIES POUR RÉUSSIR

ÉTAT DE LA QUESTION ET PLAN DE TRANSITION RELATIVEMENT
AU RETRAIT DE CINQ MESURES FISCALES EN TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION À COMPTER DE 2010

TECHNO *Compétences*

*Comité sectoriel de main-d'œuvre
en technologies de l'information
et des communications*

Adopté par le conseil d'administration le 3 avril 2007

Éditeur

TECHNO*Compétences*, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, Sylvie Gagnon, directrice générale

ÉLABORATION ET REALISATION

Pierre Beaudoin et Associés

COORDINATION

Jean-François Dumais, directeur projets ressources humaines, TECHNO*Compétences*

REMERCIEMENTS

À prime abord, il faut rendre un hommage particulier à toutes les entreprises qui ont fait confiance à TECHNO*Compétences* et qui ont partagé leurs données stratégiques pour réaliser ce portrait. La direction générale tient à souligner la précieuse collaboration des membres du conseil d'administration ainsi que celle du personnel de TECHNO*Compétences*. Le réseau d'Emploi-Québec, et particulièrement les directions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et l'Île de Montréal, ont été des partenaires de première heure – TECHNO*Compétences* tient à souligner son appréciation.

TECHNOCOMPETENCES

550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone : (514) 840-1237
Télécopieur : (514) 840-1244
info@technocompetences.qc.ca
www.technocompetences.qc.ca

Cette publication a été réalisée grâce à l'aide financière de ses partenaires et par Emploi-Québec.



© TECHNO*Compétences*, 2007

ISBN 2-922902-40-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2007

Nota bene

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sommaire..... | 3 |
| 1. Introduction..... | 5 |
| PARTIE I : Questions stratégiques soulevées par le retrait de cinq mesures fiscales en technologie de l'information | |
| 2. Le contexte..... | 6 |
| 2.1 Les mesures fiscales concernées | 6 |
| 2.2 Coût fiscal et argumentaire évoqué pour l'abolition des mesures | 8 |
| 2.2.1 Coût fiscal global | 8 |
| 2.2.2 L'argumentaire ministériel ayant servi à justifier l'abolition des mesures fiscales..... | 8 |
| 2.3 Ajustements apportés au nombre d'entreprises et d'emplois concernés (notre « population »)..... | 9 |
| 2.4 De l'importance de mieux évaluer la situation actuelle..... | 10 |
| 3. La démarche suivie | 11 |
| 3.1 Cinq questions stratégiques | 11 |
| 3.2 Les actions effectuées par TECHNOCompétences | 11 |
| 3.3 Les limitations de l'étude | 12 |
| 3.4 Commentaires concernant les données financières..... | 12 |
| 4. Les caractéristiques générales des entreprises répondantes | 13 |
| 4.1 Les entreprises sondées et le taux de réponse..... | 13 |
| 4.2 Analyse préalable des grandes entreprises | 16 |
| 4.3 Caractéristiques générales..... | 17 |
| 4.4 Services / produits..... | 18 |
| 4.5 Les mesures fiscales utilisées..... | 18 |
| 4.6 La taille des entreprises et leurs caractéristiques..... | 20 |
| 4.7 Les régions (CNE) versus les autres..... | 20 |
| 4.8 Les deux vagues d'impacts (1 ^{re} en 2010, 2 ^e en 2013) | 21 |
| 4.9 Les entreprises déjà en place, les entreprises créées après les mesures fiscales | 22 |
| 5. Les caractéristiques générales des entreprises non-répondantes..... | 23 |
| PARTIE II : La situation actuelle des entreprises répondantes..... | |
| 6. Caractérisation des entreprises : volet financier..... | 24 |
| 6.1 L'utilisation faite des crédits d'impôt..... | 24 |
| 6.2 Les ratios financiers avec et sans les crédits d'impôt..... | 25 |
| 6.3 Profil de certains segments avec et sans crédits d'impôt..... | 27 |
| 6.4 Les principales vulnérabilités financières | 29 |
| 7. Caractérisation des entreprises : volet ressources humaines..... | 30 |
| 7.1 Le profil de la main-d'œuvre..... | 30 |
| 7.1.1 Ventilation par type de ressources | 30 |
| 7.1.2 Ventilation par degré de scolarité | 30 |
| 7.2 Évolution des emplois sous le régime des crédits d'impôt | 31 |
| 7.3 Les vulnérabilités stratégiques en matière de gestion des ressources humaines | 32 |

| | |
|--|-----------|
| PARTIE III : Réponses aux questions stratégiques soulevées et pistes pour un plan de transition | 34 |
| 8. Les intentions des entreprises suite au retrait des mesures | 34 |
| 8.1 En ce qui concerne la direction et le management..... | 34 |
| 8.2 En ce qui concerne les activités opérationnelles | 35 |
| 8.3 En ce qui concerne le marketing | 35 |
| 8.4 En ce qui concerne la gestion des ressources humaines..... | 36 |
| 9. Les besoins..... | 36 |
| 9.1 L'envergure globale du changement | 36 |
| 9.2 Les besoins explicites et implicites..... | 37 |
| 10. Les réponses aux questions stratégiques soulevées | 38 |
| 10.1 La matérialité ou pas de l'impact? | 38 |
| 10.2 Le degré de préparation des entreprises ou pas? | 38 |
| 10.3 La fragilisation ou non des entreprises? | 38 |
| 10.4 La perte d'emplois ou non? | 39 |
| 10.5 Quelle est la meilleure manière d'aider les entreprises suite au retrait des mesures fiscales? | 39 |
| 11. Les stratégies pour une transition réussie | 40 |
| 11.1 Par les entreprises | 40 |
| 11.2 Par TECHNOCompétences | 41 |
| 11.3 Par le milieu gouvernemental..... | 41 |
| 11.4 Par le milieu associatif..... | 42 |
| Annexe A : Des mesures fiscales en TI..... | 43 |
| Annexe B : Questionnaire d'enquête et outil d'autodiagnostic | 44 |
| Annexe C : Lettre d'engagement de confidentialité | 53 |

LE RETRAIT DE 5 MESURES FISCALES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

À COMPTER DE 2010 ÉTAT DE LA QUESTION ET PLAN DE TRANSITION

Sommaire

Face au retrait de cinq mesures fiscales mises en place par le Gouvernement du Québec à la fin des années 1990 et au début des années 2000, mesures dont l'abolition a été annoncée en juin 2003, TECHNOCompétences a voulu mieux connaître l'état de la situation et les effets du retrait de ces mesures, à la fois sur les entreprises concernées et sur les emplois qui en dépendent, effets qui se feront sentir à compter de 2010 et de 2013.

D'entrée de jeu, il faut distinguer deux environnements d'affaires totalement différents : celui des grandes entreprises et celui des PME.

Les grandes entreprises ont utilisé les mesures fiscales pour développer au Québec, à Montréal en particulier (la Cité du commerce électronique à titre d'exemple), des créneaux particuliers, notamment pour l'impartition de services informatiques et la mise en place de centres d'expertise, à portée internationale. Pour ces grandes entreprises, les questions financières sont certes importantes, mais doivent être vues dans un ensemble stratégique plus grand où la qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre, la proximité des centres décisionnels et des marchés desservis, les perspectives de développement jouent aussi un grand rôle quant au choix d'une localisation plutôt qu'une autre.

Il faut reconnaître que les pouvoirs publics rivalisent d'imagination pour attirer ces grandes firmes par des mesures fiscales avantageuses. Ces entreprises étudient avec intérêt les avantages offerts et en tiennent compte dans leur processus décisionnel de s'implanter à un endroit plutôt qu'à un autre, au même titre qu'elles considèrent d'autres facteurs stratégiques. Il est sûr que les grandes firmes, en particulier pour leurs services d'impartition, sont particulièrement attentives aux conditions qui leur permettent d'abaisser leurs coûts et d'ainsi mieux affronter leurs concurrents, à l'échelle canadienne et surtout à l'échelle internationale (entre les unités d'affaires des firmes, en concurrence entre elles, et surtout entre les grands fournisseurs de services).

Par ailleurs, la réalité des PME, la plupart du temps installées dans les Centres de la nouvelle économie (CNE) ou d'autres sites désignés, est tout autre. Les crédits d'impôt ont constitué pour elles un important apport pour soutenir leur croissance et dans certains cas constituer l'incitatif nécessaire à leur création. Il est clair que les crédits d'impôt comptent pour une large part de la santé financière des PME étudiées. La disparition des mesures fiscales provoquera sans nul doute des effets majeurs sur le fonctionnement d'un bon nombre de PME dont la santé financière réelle est déjà fragile.

Suite à l'enquête, quelques aspects ont attiré notre attention.

1. Les entreprises, petites comme grandes, sont très conscientes de l'envergure des défis qui les attendent après 2010 et 2013. Même si certaines ont commencé à se préparer par des initiatives, la plupart du temps isolées, plusieurs n'ont pas encore entamé de réflexion stratégique, estimant qu'il leur reste suffisamment de temps pour réagir adéquatement.
2. Les PME œuvrant dans les sites désignés semblent s'adapter aux mesures de resserrement mises en place par le gouvernement et réduisent progressivement leurs activités en conséquence. Des 19 000 employés admissibles auxquels nous nous attendions au début de cette enquête, il faut plutôt en compter maintenant entre 12 400 et 13 400. Ainsi, on observe de moins en moins d'entreprises, de moins en moins d'employés et beaucoup moins de réclamations qu'initialement prévues par le ministère des Finances.

3. Le retrait des mesures fiscales aura pour effet de réduire sensiblement la rentabilité moyenne des petites entreprises sondées. Or, la marge de manœuvre au plan financier est déjà relativement restreinte, le taux d'endettement actuel moyen s'établissant à 0,56 ce qui est considéré à la limite de l'acceptable. Dans l'hypothèse de la disparition des crédits d'impôt, le ratio passerait à un niveau intenable pour la grande majorité des entreprises.
4. Les PME ayant bénéficié des mesures fiscales ont créé davantage d'emplois que ce que les médias et les analyses précédentes ont fait état. Ce constat exclut évidemment la situation de la Cité du commerce électronique, laquelle constitue une situation particulière parce qu'elle regroupe quelques très grandes entreprises dont la réalité et le plan d'affaires sont fort différents.
5. Les grandes entreprises comptent pour environ 62 % du coût fiscal des cinq mesures fiscales étudiées. Leur contribution au positionnement du Québec au plan international et au développement de créneaux particuliers a été très importante.
6. Parmi les mesures de transformation identifiées par les PME, soulignons les mesures de redressement financier, les mesures à caractère commercial (la commercialisation accrue) et les mesures de productivité.
7. Les entreprises ont besoin de mieux se préparer au changement, d'être davantage sensibilisées aux effets concrets sur leurs activités quotidiennes et d'être accompagnées dans la nécessaire transformation de leur offre de services et de leurs activités.

Ainsi, comme nous anticipons un impact qui pourra mettre à risque quelques milliers d'emplois du secteur des TI, risque découlant de la santé financière précaire de 45 % des PME concernées (environ 2 500 emplois seraient touchés de cette façon) et d'éventuelles décisions de relocalisation de certains emplois au sein des grandes entreprises (possibilité d'environ 2 500 emplois également à risque), il est important d'AGIR MAINTENANT. Les stratégies suivantes pourraient permettre une transition réussie :

1. Les employés, premier responsable de leur développement professionnel, devront actualiser leurs connaissances et leurs compétences en fonction des nouvelles réalités et des exigences du marché.
2. Des réflexions stratégiques au sein des équipes de direction seront requises pour mieux repositionner les entreprises et réduire le risque autant sur leurs activités opérationnelles que sur les emplois concernés.
3. **TECHNOCompétences** se doit de sensibiliser les entreprises de l'impact de la fin des crédits d'impôt, de les informer et de les guider grâce à ses différents produits et services d'accompagnement destinés aux entreprises du secteur. L'organisme doit poursuivre la recherche sur le volet qualitatif de l'impact de la fin des crédits d'impôt. Finalement, le Comité sectoriel désire poursuivre ses activités de représentation pour arriver à faire dégager par le Gouvernement québécois une vision du secteur.
4. Le milieu gouvernemental, à défaut d'une reconduction des programmes actuels, devrait de façon prioritaire développer une vision et une stratégie de développement du secteur des technologies de l'information pour tabler sur les acquis et le potentiel du secteur, tant pour stimuler la demande que pour en augmenter la productivité, en lien avec la politique d'innovation qu'il a récemment annoncée. Finalement, il s'agit d'élaborer un programme de mesures transitoires, notamment avec les programmes et mesures déjà disponibles, dont ceux d'Emploi-Québec.
5. À l'intérieur de leur mission respective, les associations peuvent certainement aider les entreprises à relever les défis qui les attendent. **TECHNOCompétences** pourra aider à informer, sensibiliser et accompagner dans la transition au besoin

1. Introduction

Le présent document constitue une première réponse à plusieurs interrogations soulevées lors de la planification triennale 2006-2009 de *TECHNOCompétences*. En effet, les intervenants de l'industrie s'étaient alors interrogés sur les impacts qu'allait entraîner sur le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) la fin de plusieurs mesures fiscales en place depuis 1999, fin prévue pour 2010 et 2013. Le retrait des mesures fiscales allait-il compromettre le développement du secteur, engendrer des changements significatifs au sein des PME, provoquer des ajustements radicaux dans l'offre de compétences ou s'avérer plutôt un événement fortuit?

Intuitivement, *TECHNOCompétences* faisait l'hypothèse que le retrait des mesures fiscales ne se ferait pas sans effet nul pour les entreprises, leurs dirigeants et leurs employés. Mais qu'en était-il réellement? Peu de données existaient permettant de comprendre la situation et d'être ainsi mieux outillé pour prévenir les effets négatifs des changements annoncés aux politiques publiques de soutien au secteur des TIC.

Pressentant des difficultés de transition et agissant dans le cadre de son rôle d'agent d'adéquation entre l'offre de main-d'œuvre et la demande d'emplois, *TECHNOCompétences* a voulu mieux comprendre le phénomène et être ainsi mieux en mesure d'aider le secteur à s'y préparer et à éviter les effets négatifs, s'il y a lieu, sur l'emploi et le développement de la main-d'œuvre.

Dans ce contexte, *TECHNOCompétences* s'est donné, au printemps 2006, une première démarche de « recherche-action » permettant de :

- 1- Mieux comprendre la situation, d'en établir les principales caractéristiques et d'en dimensionner les principaux effets (intelligence);
- 2- Associer au processus les entreprises et leurs dirigeants en leur fournissant des outils concrets d'autodiagnostic et de discussions stratégiques (outillage), d'abord en comité de direction puis dans le cadre d'espaces publics, en particulier lors de colloques régionaux organisés par *TECHNOCompétences* (Québec et Montréal) (sensibilisation et information);
- 3- Fournir des balises et suggestions en vue de la nécessaire transition (produits concrets).

Il est clair que cette première initiative a surtout servi à dimensionner le problème et à en comprendre les principales dynamiques, au plan financier et au plan des stratégies d'entreprises, incluant celles qui concernent les ressources humaines. Nous avons réuni des experts en gestion financière et fiscalité de même qu'en stratégie d'entreprise et gestion des ressources humaines pour évaluer l'état des lieux et décrire le mieux possible la situation et les préoccupations du secteur. Les résultats, malgré les limitations méthodologiques et les contraintes de temps, fournissent, à n'en point douter, des renseignements très utiles pour la compréhension du phénomène, de ses causes et de ses effets.

Les aspects quantitatifs caractérisant la situation apparaissent suffisamment solides pour maintenant pouvoir aller plus loin, notamment sur des questions qualitatives comme : « Quelles seront les compétences les plus à risque, comment les employés voient-ils ou appréhendent-ils l'évolution de la situation d'abord au sein des entreprises qui les emploient et éventuellement dans l'ensemble du secteur lequel est lui aussi assujéti à de très fortes pressions de mondialisation et de productivité? » « Parmi les professionnels, les techniciens et les gestionnaires, comment faciliter le maintien en emploi, comment faire progresser l'employabilité? » « Y a-t-il des politiques publiques à imaginer, à ajuster, notamment au plan des programmes de formation, de développement des compétences? » « Y a-t-il des contributions institutionnelles, entrepreneuriales ou individuelles possibles, souhaitables? »

Ces questions qualitatives et d'autres pourront être abordées dans une recherche-action ultérieure, complémentaire à celle-ci.

PARTIE I : Questions stratégiques soulevées par le retrait de cinq mesures fiscales en technologie de l'information

2. Le contexte

2.1 Les mesures fiscales concernées

Les entreprises du secteur des TIC (technologies de l'information et des communications) peuvent actuellement bénéficier de neuf mesures fiscales (crédits d'impôt remboursables) qui leur sont dédiées selon certaines modalités (voir tableau en annexe A).

En adoptant ces mesures, le gouvernement du Québec a voulu soutenir le développement de l'industrie des TIC, notamment par la création d'emplois, attirer des investisseurs locaux et étrangers et, dans une moindre mesure, créer des occasions de synergies entre les entreprises et revitaliser certains sites ciblés (par exemple la Cité du multimédia à Montréal) Les neuf mesures (voir l'annexe A) sont¹ :

- Les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI)
- La Cité du multimédia (CMM)
- Les Carrefours de la nouvelle économie (CNE)
- Le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)
- La Cité du commerce électronique (CCE)
- Les Affaires électroniques
- Les Carrefours de l'innovation
- La Production de titres multimédias
- Les Grands projets créateurs d'emplois dans le secteur des TI (technologies de l'information).

Par ailleurs, ces entreprises peuvent également bénéficier des crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental.

Les sept premières mesures identifiées plus haut ont été abolies lors du discours du budget du 12 juin 2003. Aucune demande d'admissibilité n'a pu être introduite après cette date et leur extinction doit s'échelonner de 2008 à 2013.

Pour les cinq premières d'entre elles, la mesure est principalement un crédit d'impôt remboursable sur les salaires admissibles (40 % sauf pour la Cité du commerce électronique où il est de 35 %) et, pour le CDTI, s'y ajoute un crédit d'impôt remboursable sur l'achat de certains biens admissibles. L'extinction des mesures est prévue de la façon suivante :

- Pour les baux signés avant 2001, la fin des crédits d'impôt est prévue pour le 31/12/2010.
- Pour les baux signés après le 1^{er} janvier 2001, la fin des crédits d'impôt est prévue 10 ans après cette obtention, donc au plus tard en 2013.

Pour les Affaires électroniques et les Carrefours de l'innovation, le crédit d'impôt, de 35 ou 40 %, porte sur l'accroissement de la masse salariale admissible et la fin du crédit d'impôt est prévue cinq ans après la date d'admissibilité. Ces mesures viendront donc à expiration au plus tard en 2008 et ne font pas partie de l'analyse du présent rapport.

Il n'y a pas actuellement de fin stipulée pour la huitième mesure (Production de titres multimédias, mesure particulièrement utilisée par les entreprises de jeu électronique). Quant à la neuvième mesure (Grands projets créateurs d'emplois en TI), elle vise les contrats qui auront été signés entre le 31 décembre 2004 et le 1^{er} janvier 2008 et les crédits d'impôt correspondants pourront être obtenus jusqu'au 31 décembre 2016.

¹ On trouvera des présentations détaillées de chacune de ces mesures et de leur date d'expiration sur le site d'Investissement Québec, à l'adresse suivante :

<http://www.investquebec.com/fr/index.aspx?rubrique=35&page=1287>

La Cité du multimédia et la Cité du commerce électronique sont situées à Montréal, le CNNTQ est situé à Québec, les CDTI et les CNE sont situés dans des immeubles désignés répartis dans 49 municipalités, principalement en régions². Le tableau suivant montre la ventilation des entreprises dans les sites désignés par région administrative.

Tableau 1
Entreprises dans les sites désignés par région administrative

| No | Région administrative | Nombre d'entreprises |
|----|-----------------------|----------------------|
| 1 | Bas St-Laurent | 11 |
| 2 | Saguenay-Lac-St-Jean | 16 |
| 3 | Capitale Nationale | 61 |
| 4 | Mauricie | 9 |
| 5 | Estrie | 16 |
| 6 | Montréal | 81 |
| 7 | Outaouais | 15 |
| 8 | Abitibi-Témiscamingue | 5 |
| 9 | Côte-Nord | |
| 10 | Nord-du-Québec | |
| 11 | Chaudière-Appalaches | 22 |
| 13 | Laval | 19 |
| 14 | Lanaudière | 11 |
| 15 | Laurentides | 15 |
| 16 | Montérégie | 30 |
| 17 | Centre du Québec | 3 |
| | TOTAL | 315 |

² On trouvera la liste de ces localisations à l'adresse suivante :
http://www.investquebec.com/documents/fr/formulaires/4-8-101_fr.pdf

2.2 Coût fiscal et argumentaire évoqué pour l'abolition des mesures

2.2.1 Coût fiscal global

Le Tableau 2 indique, selon le document récapitulatif sur les dépenses fiscales, le coût pour l'État des 5 premières mesures lesquelles font l'objet du présent rapports et, donc du même coup, le montant des subventions octroyées. En 2006, ce coût, projeté pour les 5 mesures abolies, s'établissait à 181 M \$.

Tableau 2
Coût fiscal de 5 mesures reliées au secteur des TI (Millions \$)

| Mesure | Estimation | | | | Projection | | |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| CDTI | 22 | 17 | 18 | 18 | 17 | 17 | 16 |
| CMM | 35 | 36 | 36 | 36 | 37 | 37 | 38 |
| CNE | 15 | 24 | 33 | 36 | 38 | 39 | 39 |
| CNNTQ | 12 | 14 | 13 | 12 | 13 | 14 | 14 |
| CCE | 29 | 43 | 66 | 72 | 73 | 74 | 75 |
| TOTAL | 113 | 134 | 166 | 174 | 178 | 181 | 182 |

(Source : Gouvernement du Québec, *Dépenses fiscales*, Édition 2006) ³

2.2.2 L'argumentaire ministériel ayant servi à justifier l'abolition des mesures fiscales

En juin 2003, dans la foulée du rapport Breton et dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances Séguin a questionné l'efficacité réelle des mesures fiscales en vigueur et a annoncé l'abolition des mesures pour les nouvelles entreprises. Les engagements envers les sociétés sont respectés pour celles qui ont déjà signé leurs baux. Pour justifier son geste, le Ministre Séguin s'est appuyé sur le tableau suivant qu'il a remis à La Presse.

Tableau 3
Coûts par emploi créé dans les sites désignés

| | Entre-Prises | Emplois Déplacés | Création d'emploi | Total | Par site (M\$) | Par emploi total | Par emploi Créé | Créé / total | Emploi / entr. |
|-------------------------------|--------------|------------------|-------------------|---------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|----------------|
| CDTI | 52 | 772 | 345 | 1 117 | 42 | 37 601 | 121 739 | 31 % | 21 |
| Cité du Multimédia | 107 | 2 640 | 2 202 | 4 742 | 55 | 11 359 | 24 977 | 45 % | 45 |
| CNE | 174 | 2 432 | 954 | 3 386 | 51 | 15 062 | 53 459 | 28 % | 19 |
| CNNTQ | 98 | 1 637 | 858 | 2 495 | 28 | 11 222 | 32 634 | 34 % | 25 |
| Cité du commerce électronique | 4 | 4 700 | 1 011 | 5 711 | 76 | 13 308 | 75 173 | 18 % | 1 428 |
| Total | 435 | 12 181 | 5 370 | 17 551 | 252 | 14 358 | 46 927 | 31 % | 40 |

(Tableau du Ministre Séguin publié dans La Presse du 24 octobre 2003⁴).

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- Pour 2003, année de l'abolition, les données du Ministre sur le coût des mesures sont sensiblement supérieures à ce qui apparaît dans le document sur les dépenses fiscales : au total, 252 M \$ contre 166 M \$.

³ Source : Gouvernement du Québec, *Dépenses fiscales*, Édition 2006, tableau 7, page 50. Ce document est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/documents/publications/PDF/DepensesFiscales2006.pdf>

⁴ Source : « Séguin ordonne une enquête. Les crédits d'impôt accordés par le PQ aux « Cités » fiscales coûteront 3 milliards », La Presse, 24 octobre 2003

- Ces données montrent un coût par emploi total variant entre 11 359 \$ (Cité du multimédia) et 15 062 \$ (CNE), sauf pour les CDTI (37 601 \$). Ceci cadre bien avec la définition des mesures qui sont des crédits d'impôt remboursables sur les salaires jusqu'à 15 000 \$ par emploi, sauf pour les CDTI qui incluent des crédits d'impôt sur l'achat de biens admissibles.
- Le tableau du Ministre donne un ordre de grandeur du nombre d'emplois concernés par les cinq premières mesures : 17 551 \$ en 2003. D'après le document sur les dépenses fiscales, la dépense fiscale pour ces cinq mesures a progressé de 9 % entre 2003 et 2006. Basé sur cette estimation, le nombre d'emplois concernés en 2005 serait de l'ordre de 19 000, possiblement un peu moins. Nous verrons plus loin dans notre analyse, qu'il y a lieu aujourd'hui de revoir à la baisse cette estimation.
- L'argumentaire du Ministre repose sur le fait qu'une partie importante de ces emplois (69 %) seraient des emplois déplacés et non pas des emplois créés. Rapporté aux seuls emplois créés, le coût moyen par emploi serait de 46 927 \$.
- Toutefois, on doit remarquer que le rapport entre emploi créé et emploi total varie fortement selon les programmes, de 18 % pour la Cité du commerce électronique à 45 % pour la Cité du multimédia. Le coût par emploi « créé » varie en conséquence.
- Enfin, le nombre d'emplois par entreprise varie également très fortement : il est de 1 428 pour la Cité du commerce électronique alors qu'il oscille entre 19 et 45 pour les autres programmes. On n'a donc pas affaire au même type d'entreprises de part et d'autre.

2.3 Ajustements apportés au nombre d'entreprises et d'emplois concernés (notre « population »)

En comparant les données officielles du Ministère des Finances avec les données ayant servi au Ministre pour justifier l'abolition des mesures fiscales, il ressort que le coût prévisionnel des mesures fiscales pour 2003 (252 M \$ selon le tableau 3) a été nettement surpondéré par rapport à ce qu'il a été réellement (166 M \$ selon le tableau 2). Cette situation a évidemment un effet à la baisse sur le nombre d'emplois que le Ministre avait à l'époque évalué à 17 551. L'écart s'explique entre autres par diverses mesures de resserrement annoncées après l'évaluation faite par le Ministre en 2003, notamment la réduction des superficies des divers sites désignés et le gel de toute nouvelle attestation d'admissibilité.

Considérant :

- les coûts fiscaux réels de 2003 (166 M \$) publiés par le Ministère des Finances (édition 2006);
- la progression des coûts de 2003 à 2005, établie à 7,2 % (les coûts passent de 166 M \$ à 178 M \$);
- les mesures de resserrement que le Ministère a apportées subséquemment au budget de juin 2003;
- Il appert nécessaire d'ajuster les données de la manière suivante.

Si, selon les données utilisées par le Ministre, 17 551 emplois en 2003 ont coûté cette année-là 252 M \$, alors, selon les données officielles de 2003 (rapport des dépenses fiscales édition 2006), 166 M \$ de coûts réels correspondraient plutôt à 11 561 emplois. Comme la progression de 2003 à 2005 a été de 7,2 %, il faut compter en 2006 environ 12 400 emplois subventionnés par l'une ou l'autre des 5 mesures fiscales.

De plus, la liste des entreprises inscrites au registre d'Investissement-Québec, gestionnaire des programmes de mesures fiscales pour le compte du Ministère des Finances et transmise à *TECHNOCOmpétences* en novembre 2006, fait état de 375 entreprises présentes dans les sites désignés dont quelques grandes entreprises essentiellement logées à la Cité du commerce électronique, ce qui diffère passablement du décompte de 435 entreprises établi en 2003.

Cette réduction sensible du nombre d'entreprises découle sans doute du fait que plusieurs entrepreneurs ont décidé de cesser leurs affaires, de vendre leurs activités, de se fusionner ou de renoncer aux crédits d'impôt offerts.

Nous retenons donc comme envergure de phénomène pour 2005 : approximativement 12 400 à 13 400 emplois admissibles pour environ 314 entreprises TIC⁵ pour un coût fiscal de 178 M \$ (une réclamation moyenne de 13 750 \$ par emploi admissible).

2.4 De l'importance de mieux évaluer la situation actuelle

Il existe un large consensus quant à l'effet positif de ces mesures fiscales lorsqu'il s'agit de localiser au Québec des activités qui impliquent des emplois de qualité et des investissements d'envergure.

Par ailleurs, les commentaires recueillis auprès d'un certain nombre de chefs d'entreprises du secteur des TIC, bénéficiaires ou non de ces crédits d'impôt, font ressortir qu'à côté d'un soutien réel à la croissance du secteur, ces mesures soulèvent un certain nombre de préoccupations et de questionnements :

- les objectifs de création d'emplois et de développement de l'industrie n'ont pas été pleinement atteints, entre autres à cause des critères d'admissibilité des programmes, engendrant en particulier le phénomène des « emplois déplacés » vers les sites désignés;
- quelques grandes entreprises ont bénéficié des mesures fiscales (notamment dans la Cité du commerce électronique) sans que les besoins d'aide aient été toujours en ligne avec les objectifs de création d'emplois ;
- les contraintes découlant de la notion de « sites désignés », malgré les objectifs de synergie entre les entreprises et de revalorisation des quartiers désignés, ont entraîné des coûts pour les entreprises;
- les objectifs de développement de main-d'œuvre qualifiée et de développement de centres d'excellence pour faire face aux défis de la mondialisation et de la compétitivité devraient recevoir une attention particulière dans le futur, selon des modalités révisées et plus efficaces, mesures que l'industrie souhaite discuter en concertation avec les instances gouvernementales.

Ces remarques rejoignent dans leur ensemble les conclusions de l'étude de Luc Godbout et Sophie Trépanier : « Une fois la poussière retombée : évaluation du crédit d'impôt relatif à la Cité du multimédia ». ⁶ Il est à noter que les auteurs estiment qu'en tenant compte des effets indirects (impôts supplémentaires, etc.), le coût net pour le Gouvernement par emploi admissible (pour 2003) n'aurait été que de 7 296 \$ (par rapport à 11 359 \$ tel que montré au Tableau 2). Les auteurs concluent également : « le crédit d'impôt aura permis la création d'emplois, car n'eut été du crédit, certaines entreprises n'auraient pas été créées ».

Finalement, les commentaires recueillis font ressortir qu'un certain nombre de chefs d'entreprise qui bénéficient des crédits d'impôt n'ont pas une vision claire de l'importance de ces derniers pour la rentabilité de leur entreprise, n'ont pas réalisé tout l'impact qu'aura leur suppression et, en conséquence, n'ont pas commencé à s'y préparer. La présente étude cherche à combler en partie ces besoins de mieux comprendre la situation.

⁵ Ce qui correspond au décompte des entreprises TI du registre d'Investissement-Québec, après soustraction des doublons et des entreprises des Carrefours de l'innovation.

⁶ Conférence prononcée dans le cadre du congrès 2005 de l'Association de planification fiscale et financière du Québec, p.35.

3. La démarche suivie

3.1 Cinq questions stratégiques

L'analyse sommaire de la situation actuelle et les commentaires recueillis ont permis de formuler cinq grandes questions particulièrement préoccupantes pour l'industrie.

a) La matérialité ou pas de l'impact?

Il s'agit de déterminer si le retrait des 5 mesures de soutien à l'industrie des technologies de l'information aura un impact significatif sur le développement de l'industrie ou si celle-ci pourra absorber sans trop de difficultés le retrait du soutien de l'État.

b) Le degré de préparation des entreprises ou pas?

Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les entreprises sont conscientes des changements qui seront nécessaires suite à l'abolition des mesures fiscales et sont prêtes à effectuer les modifications que nécessitera la nouvelle situation.

c) La fragilisation ou non des entreprises?

Il s'agit de déterminer si le retrait des 5 mesures de soutien à l'industrie des technologies de l'information provoquera une certaine fragilisation de la santé financière des entreprises, affectant notamment leurs ratios financiers, notamment la rentabilité et le taux d'endettement.

d) La perte d'emplois ou non?

Il s'agit de déterminer si le retrait des 5 mesures de soutien à l'industrie des technologies de l'information occasionnera une importante perte d'emplois ou si les entreprises ont déjà prévu certaines mesures compensatoires qui permettront d'atténuer les effets néfastes sur le marché de l'emploi?

e) Quelle est la meilleure manière d'aider les entreprises suite au retrait des mesures fiscales?

Il s'agit de déterminer des actions de transition pour aider et accompagner les entreprises et l'industrie à réussir le changement.

3.2 Les actions effectuées par TECHNOCompétences

Dans le cadre de son plan triennal, TECHNOCompétences a mis en place une démarche pour mieux comprendre la situation actuelle et proposer aux entreprises intéressées, de même qu'au milieu institutionnel, certaines pistes d'action. Parmi ces actions, notons :

- Définition, montage et financement d'un projet de recherche-action; appui de partenaires stratégiques et financiers : Emploi-Québec (les directions régionales de Capitale-Nationale, Mauricie et Montréal et direction de l'intervention sectorielle – DIS);
- Mise sur pied d'une équipe de projet composée de ressources externes (coordination de projet, expertise en ressources humaines, en fiscalité et en relations de presse) et de ressources internes (enquête, communications, relations avec l'industrie, direction générale);
- Obtention de la liste des entreprises bénéficiant des crédits d'impôt visés par l'étude; démarches auprès du Ministère des Finances, d'Investissement-Québec (mandataire du programme), de la Commission d'accès à l'information (CAI);
- Préparation, organisation et gestion d'une enquête auprès des entreprises concernées;
- Organisation et tenue de deux colloques, l'un à Montréal et l'autre à Québec, colloques ayant regroupé ensemble 140 participants dont les représentants de 61 entreprises directement concernées par la situation. Le colloque prévu pour Trois-Rivières a dû être annulé faute de participants.

- Entrevues, campagne de presse, suivis pour diffuser les principaux résultats de l'étude.
- Synthèse des informations obtenues : document sur la situation actuelle et éléments d'un plan de transition.

3.3 Les limitations de l'étude

Il est important de rappeler les limitations et contraintes de la présente étude :

- l'étude se voulait une occasion de faire le point sur la situation des entreprises ayant à faire face au retrait prochain de 5 mesures fiscales mises de l'avant par le gouvernement du Québec;
- les données recherchées étaient particulièrement stratégiques aux yeux des entrepreneurs, notamment les données financières (rentabilité, chiffre d'affaires, bénéfices); elles n'ont donc pas toujours été totalement dévoilées;
- l'étude voulait fournir aux entrepreneurs un outil qu'ils pourraient eux-mêmes utiliser avec leur équipe de direction et simuler, à partir d'hypothèses de croissance, certaines conséquences du retrait des mesures fiscales sur leur développement;
- l'étude ne voulait pas constituer un prétexte pour revendiquer la reconduction des mesures fiscales en place; leur retrait a été considéré comme acquis et l'analyse a été faite en conséquence;
- l'étude n'a pas consisté à faire l'évaluation de l'efficacité ou de l'efficience des mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir l'industrie des TI;
- les données obtenues sont forcément des approximations qui, malgré la faible taille de l'échantillon, fournissent, nous en sommes convaincus, un excellent aperçu de la situation actuelle probable.

3.4 Commentaires concernant les données financières

Toutes les données financières soumises par les répondants ont été rigoureusement examinées par l'experte comptable et fiscaliste, de façon à en assurer la plus grande qualité possible. Certaines de ces données ont été éliminées parce qu'elles présentaient des incohérences évidentes ou des incompatibilités compromettant la valeur des résultats. D'autres ont dû être ajustées (en particulier en fonction du taux d'imposition des sociétés pour estimer raisonnablement le bénéfice net, parfois confondu par les répondants avec le bénéfice avant impôts) ce qui ne compromet nullement l'interprétation globale des résultats.

4. Les caractéristiques générales des entreprises répondantes

4.1 Les entreprises sondées et le taux de réponse

En vue de ce projet, une étude préliminaire a été réalisée par TECHNOCompétences. S'appuyant sur les données du Ministère des Finances, l'étude avait fait état de 435 entreprises bénéficiant des mesures fiscales concernées. Finalement, la liste obtenue d'Investissement-Québec, mandataire du programme pour le compte du Ministère des Finances, identifiait 375 entreprises établies dans les différents sites désignés (et donc comportant certains doublons).

Après avoir éliminé les doublons (correspondant au fait qu'une même entreprise peut oeuvrer dans 2 ou plusieurs sites désignés) de même que les 13 noms enregistrés dans les Carrefours de l'innovation (entreprises exclues de la présente étude), le décompte des entreprises à investiguer s'est établi à 314 entreprises différentes, lesquelles ont fait l'objet de notre démarche d'enquête et d'analyse.

Il semble que plusieurs entreprises se soient désistées du programme, aient cessé leurs activités, volontairement ou non, ou encore se soient orientées vers d'autres lieux que ceux des sites désignés. Le Tableau 4 fait état de ce décompte des 314 entreprises constituant la population étudiée.

Tableau 4
Nombre d'entreprises constituant la « population sous étude »

| | |
|---|------------|
| Décompte ministériel initial – octobre 2003 | 435 |
| Liste transmise par Investissement-Québec – novembre 2006 | 375 |
| Moins les doublons | 48 |
| Moins Carrefours de l'innovation | 13 |
| Résultat : entreprises constituant la population étudiée | 314 |

Les 314 entreprises ont fait l'objet d'une démarche en 5 étapes :

1. envoi d'un message personnalisé de la directrice générale de TECHNOCompétences leur proposant l'outil d'autodiagnostic et garantissant la confidentialité des données et leur traitement selon un engagement formel de confidentialité (co-signé par TECHNOCompétences et la responsable du volet financier de l'étude, Mme Sophie Trépanier, CA et M. Fisc.);
2. suivi téléphonique systématique par les permanents de TECHNOCompétences auprès des entreprises sondées. Ainsi quelques centaines d'appels téléphoniques ont été réalisés, avec son cortège de situations imprévisibles (mauvais numéro, changement d'adresse, fin d'activités, etc.). Des rencontres individuelles ont été effectuées avec certaines grandes firmes;
3. appui de la démarche dans les médias par des relations de presse auprès de médias spécialisés : Journal Les Affaires, Direction Informatique, etc.;
4. TECHNOCompétences a également utilisé ses alliances avec des partenaires tels Alliance NumériQC, InterlogiQ, les pôles et grappes technologiques (Montréal International, Pôle Québec-Chaudière-Appalaches et Mauricie);
5. envoi d'une invitation grand public faisant la promotion du projet et surtout du colloque « Prosperer sans crédits d'impôt, stratégies pour réussir ».

Tout cela a permis de recueillir 46 questionnaires sur un potentiel de 314 soit 15 %, ce qui pourrait apparaître insuffisant pour donner à nos résultats une valeur statistique hors de tout doute. Un pourcentage de 25 % (soit au moins 75 questionnaires complétés) aurait été hautement souhaitable pour ce genre d'enquête.

Cependant, nous sommes confiants que les données obtenues constituent une excellente source d'observations et un point de départ fort valable pour pousser plus loin la réflexion.

Le Tableau 5 montre que les données obtenues comptent pour approximativement 60 % du phénomène « emplois » et « coûts fiscaux » des mesures fiscales étudiées.

Tableau 5
Représentativité des données obtenues par l'enquête
(Données de référence = 2005)

| Composante | Nombre d'emplois admissibles | Nombre d'entreprises | Valeur des coûts fiscaux |
|------------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Notre échantillon | | | |
| PME | 552 | 41 | 6 200 588 \$ ⁷ |
| Grandes entreprises | 7 407 | 5 | 98 186 898 \$ |
| Sous-total de l'échantillon | 7 959 | 46 | 104 387 480 \$ |
| La population étudiée | 12 900 | 314 | 178 000 000 \$ |
| % obtenu par l'enquête | 62 % | 15 % | 59 % |

Confiants de l'intérêt et de la valeur des renseignements obtenus, nous avons compilé les données. Celles-ci constituent à notre avis des indications très valables de la situation actuelle et des préoccupations des entrepreneurs. Nous avons également eu l'occasion de présenter et de discuter les principales observations avec les participants de chacun des deux colloques et avons ainsi pu ajuster et nuancer certaines de nos observations qualitatives.

Une autre façon de valider la qualité des données de l'échantillon consiste à se servir des valeurs moyennes et d'évaluer dans quelle mesure ces valeurs se comparent avec les valeurs agrégées fournies par le Ministère dans son rapport « États des dépenses ». Le Tableau 6 présente cet exercice.

Tableau 6
Conciliation « Population étudiée » versus « Échantillon »

| Composante | Données de la population | Données de l'échantillon | Écart |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------|
| Emplois admissibles | 12 900 | 12 307⁸ | -4,6 % |
| Le coût fiscal | 178 M \$ | 162 M \$⁹ | -9,0 % |

Cet exercice permet de constater que les données de l'échantillon se comparent relativement bien aux données d'ensemble. Sur le nombre d'employés admissibles, il semble y avoir une forte concordance. Par contre, sur les coûts fiscaux, l'échantillon semble sous-pondérer les valeurs du Ministère d'environ 9 % ce qui est à notre avis un écart tout à fait possible compte tenu des mécanismes de comptabilisation, les délais inhérents dans les réclamations des entreprises, etc.

Nous avons également examiné la composition de notre échantillon versus la population en général (excluant la CCE dont nous avons obtenu 100 % de taux de réponse). Le Tableau 7 montre cette comparaison.

⁷ À noter que ce chiffre fait état du total des crédits fiscaux demandés par les entreprises répondantes. Sachant que certaines entreprises n'ont pas répondu à cette question, nous utiliserons évidemment les valeurs moyennes pour le reste de notre analyse.

⁸ Valeur établie de la façon suivante : emplois admissibles selon les questionnaires complétés = 7 407 auquel nous estimons devoir ajouter environ 1 000 emplois provenant des autres grandes entreprises n'ayant pas répondu à notre questionnaire. En effet, les grandes entreprises de la CCE ont répondu au questionnaire; cependant, il existe un certain nombre de grandes entreprises logées dans les autres sites désignés qui n'ont pas toutes répondu. Elles peuvent être 10 ou 12 qui ensemble, selon notre estimation, comptent pour environ 1 000 emplois admissibles. Pour établir le nombre d'emplois admissibles dans les PME, nous avons appliqué le nombre moyen découlant du questionnaire, soit 13 emplois admissibles multiplié par le nombre total des PME soit 300 pour un grand total de 12 307 emplois admissibles.

⁹ Valeur établie de la façon suivante : nombre d'emplois admissibles dans les grandes entreprises (8 407) et les PME (3 900) multiplié respectivement par le crédit fiscal moyen obtenu par questionnaire pour chaque emploi admissible soit 13 259 \$ dans le cas des grandes entreprises et 12 891 \$ dans les cas des PME pour un grand total de 163 M \$ (111 M \$ grandes entreprises et 51 M \$ PME).

Tableau 7
Nombre d'entreprises « Population étudiée » versus « Échantillon »

| Mesure ¹⁰ | Population (liste d'I-Q) | | Échantillon | |
|----------------------|--------------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | Nbre | % | Nbre ¹¹ | % |
| CDTI | 55 | 15 % | 3 | 7 % |
| CMM | 86 | 24 % | 7 | 16 % |
| CNE | 141 | 40 % | 22 | 51 % |
| CNNTQ | 74 | 21 % | 11 | 26 % |
| TOTAL | 356 | 100 % | 43 | 100 % |

Le Tableau 7 montre pour notre échantillon, une sous-pondération des entreprises de la Cité du multimédia (CMM) et des CDTI et une certaine sur-pondération des entreprises des CNE. Par contre, il existe un certain biais dû au fait que dans la liste d'Investissement-Québec, il existe plusieurs doublons (la plupart du temps le fait de grandes entreprises), situation qui n'existe pas dans les données de notre échantillon.

Finalement, comme nous disposons des données d'une autre étude effectuée dans la Cité du multimédia, nous avons pu évaluer dans quelle mesure les données de notre échantillon pour ce segment correspondaient aux données déjà obtenues. L'étude de Trépanier et Godbout¹² avait l'avantage d'avoir établi le profil d'une entreprise représentative, défini en fonction de paramètres moyens (de 2001 à 2004) pour 7 entreprises de la Cité. Évidemment, notre propre enquête ne constituait pas une étude longitudinale, mais néanmoins, on peut s'attendre à certains recoupements. Le Tableau 8 présente la comparaison de ces paramètres.

Tableau 8
Comparaison de « l'entreprise représentative Cité du multimédia »
versus « notre échantillon CMM »

| Paramètres | Entreprise représentative | Données de l'échantillon | Écart |
|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------|
| Chiffre d'affaires moyen | 2 053 495 \$ | 3 898 557 \$ | + 90 % |
| Nbre moyen d'employés | 26 | 35 | + 35 % |
| Nbre moyen emplois adm. | 20 | 24 | + 20 % |
| Bénéfices nets | 131 880 \$ | 379 663 \$ | + 188 % |

Il semble que nos entreprises répondantes aient été significativement plus grosses et surtout plus rentables que l'entreprise-type utilisée par Trépanier-Godbout. À fortiori, les observations que nous ferons sur la vulnérabilité des entreprises seront-elles probablement sous-évaluées par rapport à la réalité.

En somme, sans prétendre à la plus haute validité scientifique, nous croyons que les observations et conclusions de la présente recherche-action constituent une source de renseignements valables et susceptibles d'aider les entreprises, les décideurs et les analystes de politiques publiques en vue de la mise sur pied de mesures d'accompagnement et d'atténuation des effets négatifs découlant du retrait des mesures fiscales pour le secteur des technologies de l'information.

¹⁰ Nous avons retranché de la liste fournie par Investissement-Québec les 6 noms d'entreprises de la CCE et les 13 des Carrefours de l'innovation.

¹¹ Nous avons éliminé les doublons lorsqu'une entreprise disait faire affaire dans plus d'un site désigné.

¹² Op. citatur.

4.2 Analyse préalable des grandes entreprises

Précisions sur les répondants

Trois grandes entreprises sont installées dans la Cité du commerce électronique (CCE); certaines possèdent également des effectifs dans la Cité du multimédia, le CNNTQ ou encore dans certains CNE en province. Il est clair que la situation de ces entreprises n'a aucune commune mesure avec la situation des plus petites entreprises, dispersées dans tous les sites désignés autres que dans la Cité du commerce électronique.

D'autres grandes entreprises occupent, dans une moindre mesure, des espaces dans l'un ou l'autre des sites désignés. Citons à titre d'exemple Bell Solutions d'affaires, DMR-filiale de Fujitsu, Motorola, SAP, Telus Solutions d'affaires, etc. Certaines ont répondu à notre enquête, d'autres pas.

Les grandes entreprises ayant répondu à notre enquête ont fait l'objet d'une démarche distincte, en entrevue. À cause de leur envergure, de leurs caractéristiques distinctes et de leur environnement d'affaires spécifique, les données financières et qualitatives des grandes entreprises ont été considérées séparément du reste de l'analyse.

L'aide accordée aux grandes entreprises compte pour plus de 62 % du budget des mesures fiscales concernées.

Un environnement d'affaires fort différent de celui des PME

Les grandes entreprises, oeuvrant principalement dans la CCE, doivent composer avec des variables qui n'ont aucune commune mesure avec celles qui conditionnent les orientations stratégiques des PME. Parmi celles-là, mentionnons :

- la concurrence à l'échelle canadienne et surtout mondiale, notamment avec les centres de services installés dans les économies émergentes, dont l'Inde, sachant par ailleurs que cette dernière fait elle-même l'objet d'une compétition grandissante de la Chine, le Brésil, les Philippines et d'autres (le phénomène de délocalisation);
- la grande variété et la surenchère d'avantages fiscaux et autres (congrés fiscaux, crédits d'impôt de toutes natures, subventions à la formation, etc.) offerts par les pouvoirs publics pour inciter les entreprises à créer chez eux des emplois de qualité, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde. Par exemple, Toronto et le Multimédia, Halifax et les TI, l'Irlande et les TI, etc.;
- la pression constante pour diminuer les coûts de la prestation des services;
- la fragmentation des contrats d'impartition : plus petits contrats, contrats de moins longue durée, multi-fournisseurs (le « multi-sourcing »);
- certaines firmes multinationales se sont données des règles de compétition interne : les contrats sont attribués à leurs unités d'affaires en mesure d'offrir aux clients la meilleure offre (qualité, coûts, compétences, etc.) d'où qu'elles soient.

Les impacts du retrait des mesures fiscales chez les grandes entreprises

Dans le contexte d'affaires décrit sommairement plus haut, les mesures fiscales accordées par le gouvernement du Québec ne constituent qu'un élément parmi d'autres pour les orientations stratégiques de ces firmes. Par ailleurs, toutes choses étant égales par ailleurs (par exemple la disponibilité et la qualité de la main-d'œuvre, les normes et les standards de qualité, les pratiques d'affaires, les facilités de recherche et de développement), il est évident que les coûts constituent un élément critique de comparaison entre les divers lieux d'affaires où peuvent s'installer les grandes firmes.

Comme les grandes entreprises génèrent des milliards de revenus, il est clair que les activités réalisées au Québec, dans les sites désignés, même si elles sont importantes, sont intégrées à de très grands ensembles qui atténuent les effets négatifs de l'éventuel retrait des mesures fiscales. Cet effet d'atténuation n'agit évidemment pas de la même façon dans les petites entreprises qui, elles, seront touchées fort différemment par le retrait des mesures fiscales.

Néanmoins, les grandes entreprises, dans l'optique de la fin des mesures gouvernementales, pourraient :

- relocaliser / délocaliser une partie de leurs activités d'impartition ou de développement de solutions technologiques vers des sites à moindres coûts, ailleurs au Canada ou vers tout autre lieu offrant des conditions économiques plus avantageuses. Dans ce contexte, le Québec, en mettant fin à sa politique d'aide par les crédits d'impôt, pourrait perdre une partie de ses avantages compétitifs en matière de coûts de la main-d'œuvre (subventionnée partiellement par les mesures gouvernementales). Évidemment, cette possibilité de délocalisation ne concerne pas toutes les activités des grandes entreprises, notamment leurs centres d'excellence, leurs services conseils, leurs activités de support où la délocalisation est peu intéressante. Par contre, ces activités se doivent de se démarquer et d'être les plus performantes possibles;
- pour les services conseil, voir leur tarification s'ajuster à la hausse en fonction de la nouvelle réalité. Certaines nous ont mentionné qu'elles verraient d'un bon œil cette possibilité, étant donné que les mesures fiscales ont, d'après elles, provoqué temporairement un effet de marché qui a fait baisser les tarifs ce qui a été somme toute profitable aux clients. Par contre, pour d'autres services, comme pour les services d'impartition, les firmes pourraient rechercher des lieux où elles pourront maintenir leurs coûts au plus bas et ainsi mieux entre en concurrence sur les marchés mondiaux. Il s'agit de la menace de la délocalisation de certains emplois vers des pays émergents;
- chercher à renégocier leurs baux compte tenu que ceux-ci, dans les sites désignés, sont considérés comme relativement élevés.

4.3 Caractéristiques générales

Le Tableau 9 présente certaines données d'intérêt général permettant de caractériser les entreprises répondantes dans leur ensemble.

Tableau 9
Caractéristiques générales des entreprises répondantes
autres que les grandes entreprises¹³

| Mesures utilisées | Chiffre d'affaires total moyen (dernier exercice complet) | Nombre total d'employés moyen (fin 2005) | Nombre total d'employés admissibles aux crédits d'impôt (fin 2005) | Masse salariale moyenne | Montant moyen des crédits utilisés pendant le dernier exercice disponible |
|-------------------|---|--|--|-------------------------|---|
| TOUS (n=41) | 2 200 000 \$ | 19 | 13 | 1 035 000 \$ | 168 000 \$ |
| CMM (n=5) | 3 899 000 \$ | 35 | 24 | 2 435 000 \$ | 311 000 \$ |
| CNE (n=22) | 1 877 000 \$ | 15 | 11 | 724 000 \$ | 131 000 \$ |
| CDTI (n=3) | 1 369 000 \$ | 17 | 11 | 607 000 \$ | 154 000 \$ |
| CNNTQ (n=11) | 2 052 000 \$ | 21 | 15 | 1 051 000 \$ | 169 000 \$ |

Les entreprises répondantes de la CMM sont nettement de plus grande taille que les autres.

Il est à noter que les entreprises de la Cité du commerce électronique représentent un cas particulier parce qu'elles sont de grande taille, contrairement aux autres entreprises des autres sites désignés. Nous n'en avons pas tenu compte au tableau précédent.

¹³ À noter que les entreprises de la CCE sont toutes de grandes entreprises et ne sont donc pas montrées au présent .

4.4 Services / produits

Le Tableau 10 présente la proportion des entreprises œuvrant principalement dans le secteur des services versus celles qui œuvrent principalement dans le secteur des produits, distinction habituellement reconnue dans l'industrie des technologies de l'information.

Tableau 10
Proportion des entreprises tirant leurs revenus
principalement des services ou des produits (excluant les grandes entreprises)

| Mesures utilisées | Chiffre d'affaires total moyen (dernier exercice complet) | Nombre total moyen d'employés (fin 2005) | Nombre total d'employés admissibles aux crédits d'impôt (fin 2005) | Masse salariale moyenne | Montant moyen des crédits utilisés pendant le dernier exercice disponible |
|-------------------|---|--|--|-------------------------|---|
| Services (n=31) | 1 875 000 \$ | 20 | 15 | 1 088 000 \$ | 174 000 \$ |
| Produits (n=10) | 3 031 000 \$ | 18 | 10 | 863 000 \$ | 149 000 \$ |

Les entreprises dites de produits comptent pour le tiers des répondants et présentent un profil où le chiffre d'affaires est plus grand que celui des entreprises dites de services, les autres variables (ex. nombre d'employés) étant relativement similaires. Elles semblent moins utiliser les crédits d'impôt que les entreprises de services.

Les 10 entreprises de « produits » se retrouvent à 6/10 (60 %) dans les CNE.

Ce résultat traduit clairement la forte proportion du volet services dans l'industrie des technologies de l'information et n'a donc rien d'étonnant¹⁴. Cependant, le crédit moyen utilisé par les entreprises de services étant supérieur de 17 % à celui des entreprises de produits indique que les entreprises de services pourraient être davantage « vulnérables » à l'abolition des mesures fiscales.

Le Tableau 11 montre la proportion des salaires sur les chiffres d'affaires, ventilés selon que les entreprises répondante sont de services ou de produits. Dans le cas des entreprises de produits, la proportion des salaires sur le chiffre d'affaires est nettement moins élevée que dans le cas des entreprises de services.

Tableau 11
Proportion des masses salariales sur le chiffre d'affaires
pour les entreprises répondantes (en excluant les grandes entreprises)

| Catégorie | Somme des chiffres d'affaires | Somme des masses salariales | % des salaires sur le chiffre d'affaires |
|-----------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| Services | 52 512 410 \$ | 31 553 024 \$ | 60 % |
| Produits | 27 279 460 \$ | 7 764 159 \$ | 28 % |
| Total | 79 791 870 \$ | 39 320 183 \$ | 49 % |

4.5 Les mesures fiscales utilisées

Le Tableau 12 fait état du nombre d'entreprises utilisant l'une ou l'autre des mesures fiscales en place. Il est à noter que certaines entreprises sont présentes dans plus d'un site et utilisent donc plusieurs mesures fiscales disponibles (d'où la présence de doublons, i.e. un total à 52 plutôt qu'à 46).

¹⁴ Portrait sectoriel du secteur des TIC, TECHNOCompétences, 2006.

Tableau 12
Mesures fiscales utilisées par les entreprises sondées
(en nombre et %)

| | CCE | CMM | CNE | CDTI | CNNTQ | Total |
|----------|------------|------------|------------|-------------|--------------|--------------|
| Toutes | 3 (6 %) | 7 (13 %) | 23 (47 %) | 3 (6 %) | 13 (27 %) | 49 (100 %) |
| Services | 3 (6 %) | 7 (13 %) | 17 (35 %) | 1 (2 %) | 10 (21 %) | 38 (78 %) |
| Produits | 0 (0 %) | 0 (0 %) | 6 (12 %) | 2 (4 %) | 3 (6 %) | 11 (22 %) |

Le plus grand nombre d'entreprises répondantes se situe donc dans les CNE.

Le Tableau 13 présente la proportion des emplois admissibles par rapport au total des emplois des PME répondantes. La plupart des emplois (71 %) sont admissibles aux crédits d'impôt, la proportion variant peu d'un site désigné à l'autre (entre 68 % et 75 %).

Tableau 13
Proportion des emplois admissibles sur le total des emplois
dans les entreprises répondantes (excluant les grandes entreprises)

| Mesure | Total des emplois | Total des emplois admissibles | % des emplois admissibles sur le total des emplois |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|---|
| CMM | 176 | 119 | 68 % |
| CNE | 327 | 233 | 71 % |
| CDTI | 51 | 33 | 65 % |
| CNNTQ | 233 | 167 | 72 % |
| TOTAL¹⁵ (4 mesures) | 787 | 552 | 71 % |

¹⁵ À noter un léger biais du fait que 3 entreprises (## 36, 39, 42) se sont dites à la fois dans 2 sites, soit dans un CNE et un CDTI, dans la CMM et un CDTI et dans la CMM et le CNNTQ; compte tenu des réponses fournies, il était impossible de départager les valeurs; ce biais ne change cependant pas l'interprétation générale des proportions obtenues.

4.6 La taille des entreprises et leurs caractéristiques

On peut se demander si les entreprises ayant plus d'employés présentent le même profil moyen que les plus petites entreprises. Nous avons choisi arbitrairement de distinguer les entreprises par tranche de 25 employés, jusqu'à 100, cette dernière valeur constituant le seuil, de ce qui, dans l'univers des entreprises répondantes, peut représenter une « plus grande entreprise ».

Tableau 14
Caractéristiques générales des entreprises
de différentes tailles (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie de tailles d'entreprises | Chiffre d'affaires total moyen (dernier exercice complet) | Nombre moyen d'employés (fin 2005) | Nombre moyen d'employés admissibles aux crédits d'impôt (fin 2005) | Masse salariale moyenne | Montant moyen des crédits utilisés pendant le dernier exercice disponible |
|------------------------------------|---|------------------------------------|--|-------------------------|---|
| TOUS (n=41) | 2 200 000 \$ | 19 | 13 | 1 035 000 \$ | 168 000 \$ |
| 1-25 (n=30) | 989 000 \$ | 11 | 9 | 534 961 \$ | 110 385 \$ |
| 26-50 (n=8) | 3 637 000 \$ | 34 | 25 | 2 007 000 \$ | 306 801 \$ |
| 51-75 (n=3) | 8 321 000 \$ | 57 | 33 | 2 941 000 \$ | 394 323 \$ |
| 76-99 (n=0) | SO | SO | SO | SO | SO |

Le Tableau 15 montre ces mêmes données par employé ce qui facilite la comparaison.

Tableau 15
Caractéristiques générales des entreprises par taille et par employé

| Catégorie | Chiffre d'affaires par employé | Salaires moyen par employé | Ct moyen par employé admissible |
|----------------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| 1-25 (n=30) | 89 910 \$ | 48 633 \$ | 12 923 \$ |
| 26-50 (n=8) | 106 966 \$ | 59 024 \$ | 11 810 \$ |
| 51-75 (n=3) | 145 979 \$ | 51 594 \$ | 11 949 \$ |
| 76-99 (n=0) | SO | SO | SO |
| Plus de 100 employés | NA | NA | NA |

Il est intéressant de constater que plus l'entreprise est grosse plus les employés sont productifs en termes de chiffres d'affaires, les salaires n'augmentant pas dans la même proportion. Les crédits fiscaux sont similaires d'une classe d'entreprise à l'autre.

4.7 Les régions (CNE) versus les autres

Les entreprises regroupées dans les CNE fournissent un portrait relativement représentatif de la réalité vécue par les entrepreneurs dans les régions. Les autres entreprises sondées sont soit à Montréal soit à Québec ou encore dans l'un ou l'autre des centres urbains du Québec (les CDTI desservant Laval, Sherbrooke, Gatineau, Montréal et Québec).

Le Tableau 9 a montré que ces entreprises sont en moyenne plus petites que les autres et qu'elles utilisent les crédits d'impôt dans une forte proportion de leurs salaires. (le maximum ou 40 % en moyenne des salaires admissibles).

Tableau 16
Caractéristiques générales des entreprises CNE
versus les autres (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie | Chiffre d'affaires moyen | Chiffre d'affaires par employé | Salaire moyen par employé | Ct moyen par employé admissible |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| CNE (n = 22) | 1 877 265 \$ | 125 151 \$ | 48 286 \$ | 11 910 \$ |
| Autres que CNE (n = 19) | 2 451 324 \$ | 102 138 \$ | 56 049 \$ | 12 842 \$ |

On constate que le chiffre d'affaires moyen des CNE est de 24 % inférieur à la moyenne des autres entreprises répondantes (1,9M \$ par rapport à 2,5M \$), que les employés contribuent en moyenne davantage au chiffre d'affaires (+22 %), que le salaire moyen payé est de 14 % inférieur à celui payé par les autres PME répondantes. De plus, les entreprises des CNE semblent utiliser les crédits d'impôt légèrement moins que les autres (-7 %).

On peut supposer que les entreprises des CNE sont en meilleure position que les entreprises répondantes dans les autres sites désignés. Les données financières plus détaillées nous éclaireront davantage sur le sujet.

Les entreprises en CNE sont nettement plus petites que les autres (15 employés en moyenne par rapport 24 pour les autres).

4.8 Les deux vagues d'impacts (1^{re} en 2010, 2^e en 2013)

Il est prévisible que la fin des mesures fiscales se traduira par deux principales vagues, conséquence de la date de mise en place des programmes gouvernementaux lesquels avaient une durée limitée à 10 ans.

Le tableau 17 fait état du nombre d'entreprises et du nombre d'emplois qui seront touchés par chacune des deux dates de 2010 et de 2013.

Tableau 17
Impacts de 2010 et de 2013 : nombre et % d'entreprises
et d'emplois concernés (excluant les grandes entreprises)

| Année | Nombre d'entreprises répondantes concernées et % | Nombre d'emplois concernés et % |
|-------|--|---------------------------------|
| 2010 | 23 (58 %) | 523 (66 %) |
| 2013 | 18 (42 %) | 264 (34 %) |
| Total | 41 (100 %) | 787 (100 %) |

En faisant une simple inférence, laquelle suppose que les répondants reflètent adéquatement la réalité, on pourrait penser que les conséquences du retrait des mesures fiscales se feront sentir à partir de 2010 avec beaucoup d'acuité, pour environ deux fois plus d'emplois concernés.

Dans le cas des grandes entreprises, les deux vagues de changement pourraient se répartir différemment, compte tenu que la Cité du commerce électronique n'a été mise en place qu'après 2002 (donnant une période de crédits d'impôt s'étalant jusqu'au 31 décembre 2013). Par contre, la Cité du multimédia a été mise en place auparavant, ce qui laisse supposer que les effets pourraient se faire sentir dans ce cas, à compter de 2010.

4.9 Les entreprises déjà en place, les entreprises créées après les mesures fiscales

On peut se demander dans quelle mesure les mesures fiscales ont contribué à mettre sur pied de nouvelles entreprises qui autrement n'auraient pas vu le jour. Il est difficile de répondre clairement à cette question.

Observons en premier l'âge moyen des entreprises. Les données obtenues montrent que les entreprises répondantes n'avaient pas attendu la venue des mesures fiscales pour exister. Évidemment, les 5 grandes entreprises répondantes existaient depuis longtemps avant le début des mesures fiscales. Quant aux PME répondantes, leur âge moyen est de 11,6 ans. Ainsi, 78 % d'entre elles (32 sur 41) existaient déjà au moment du lancement des mesures fiscales (soit avant 1999) et leur âge moyen est de 14,6 années, c'est-à-dire qu'elles avaient en moyenne été constituées avant 1992.

Les entreprises nées avec les crédits (22 % des répondants soit 9 sur 41) présentent par ailleurs une autre caractéristique intéressante. Elles ne disposent pas d'une expérience d'affaires « sans crédits » et pourraient faire face à davantage d'inconnues. Elles pourraient ainsi requérir davantage d'attention quant à l'orientation future de leurs affaires.

5. Les caractéristiques générales des entreprises non-répondantes

Le pourcentage élevé de non-réponses à notre enquête est en soit révélateur. Les contacts par courriel en premier, puis téléphoniques, effectués par le personnel de *TECHNOCompétences* ont également permis d'obtenir certaines indications quant à l'état d'esprit des chefs d'entreprise. Ainsi, sur les 314 entreprises de notre liste, 29 ne possédaient pas de coordonnées valides. Des 289 entreprises qui ont effectivement été contactées, 43 % n'ont pu être rejointes, pour diverses raisons : service téléphonique débranché, coordonnées inexactes, message laissé sur la boîte vocale, mais sans retour d'appel.

Sur les 164 à qui nous avons parlé, les motifs de non-participation s'établissent comme suit :

- 23 % ont indiqué n'avoir pas d'intérêt pour la démarche proposée, en particulier parce que leur stratégie est déjà définie (4 % ou 6 entreprises), parce qu'il est trop tôt (3 % ou 5 entreprises), parce que les données sont confidentielles ou encore que le questionnaire est trop long ou difficile à remplir;
- 18 % (ou 30 entreprises) hésitaient encore à compléter le questionnaire de *TECHNOCompétences* au moment de l'appel;
- 14 % (ou 24 entreprises) ont indiqué ne pas avoir le temps de compléter le questionnaire;
- 11 % (19 entreprises) disaient ne pas avoir reçu le questionnaire (qui avait été expédié à l'adresse courriel inscrite dans le fichier d'Investissement-Québec) et allaient évaluer l'opportunité de le compléter ;
- 7 % (ou 12 entreprises) disaient ne plus être admissibles aux crédits d'impôt;
- 2 % (ou 4 entreprises) ont indiqué qu'elles allaient expédier le questionnaire après la date de fermeture des questionnaires (soit le 22 décembre); dans tous ces cas, *TECHNOCompétences* a accepté de recevoir ces questionnaires tardifs et de les traiter avec les autres;
- toutes sortes d'autres situations particulières expliquent la non-participation. Par exemple : « Ces questions sont du ressort de notre conseiller CNE », les demandes d'Investissement-Québec sont trop exigeantes », « l'entreprise est en transition », ou « l'entreprise déménagera sous peu », etc.

Plusieurs motifs illustrent bien le caractère « court terme » de la pensée des chefs d'entreprise (« il est trop tôt pour se préoccuper de cette question »). Ils illustrent aussi dans une certaine mesure le peu de priorité que les dirigeants accordent à cette question (« manque de temps ou peu d'intérêt à utiliser l'outil d'autodiagnostic et à répondre au questionnaire »).

Nous avons également décelé certains éléments de « pensée magique » où pour certains entrepreneurs le gouvernement ne peut laisser tomber une industrie aussi prometteuse. Il y a aussi la grande difficulté à créer un esprit de corps au sein de l'industrie et à développer des alliances entre des entreprises qui hésitent à s'impliquer et à confier certaines données stratégiques susceptibles de faire état de leur réalité économique et stratégique.

Par ailleurs, celles qui ont répondu l'ont fait avec générosité et n'ont pas hésité à transmettre la plupart des informations demandées, même celles hautement stratégiques que constituent les données financières.

Il reste donc beaucoup de travail pour sensibiliser et mobiliser les entreprises aux réalités économiques des prochaines années et aux nécessaires transformations que devront faire les entreprises face aux marchés concurrentiels et aux grandes tendances internationales.

PARTIE II : La situation actuelle des entreprises répondantes

6. Caractérisation des entreprises : volet financier

6.1 L'utilisation faite des crédits d'impôt

L'apport annuel de plus de 178 M \$ (en 2005) en crédits d'impôt a certainement permis aux entreprises qui en ont bénéficié de mettre en œuvre certaines initiatives qu'elles n'auraient pas ou peu effectuées autrement. Parmi 17 actions suggérées comme « rendues possibles par les crédits d'impôt » (question # 9), les répondants ont identifié les 5 actions les plus utilisées comme suit.

Tableau 18
Évaluation qualitative de ce qu'ont permis les crédits d'impôt dans les entreprises (excluant les grandes entreprises)

| 5 Actions qu'ont rendues possibles les crédits d'impôts en ordre | « Les crédits d'impôt ont permis de façon importante ou pas de... » (sur une échelle de 1 à 5) |
|---|---|
| 1- Réaliser de la R&D | 3,7 |
| 2- Percer de nouveaux marchés | 3,4 |
| 3- Augmenter le chiffre d'affaires | 3,1 |
| 4- Opérer avec plus de personnel sans pour autant augmenter le chiffre d'affaires | 2,8 |
| 5- Fournir au personnel des équipements à la fine pointe | 2,8 |

1= non; 2= de façon peu importante; 3 = ...moyennement importante; 4 = ...assez importante; 5 =...importante.

Tableau 19
Évaluation qualitative de ce qu'ont permis les crédits d'impôt dans les grandes entreprises

| 5 actions qu'ont rendues possibles les crédits d'impôt en ordre | « Les crédits d'impôt ont permis de façon importante ou pas de... » (sur une échelle de 1 à 5) |
|---|---|
| 1- Augmenter le chiffre d'affaires | 4,0 |
| 2- Percer de nouveaux marchés | 3,4 |
| 3- Baisser les prix | 3,0 |
| 4- Réaliser de la R&D | 2,6 |
| 5- Opérer avec plus de personnel sans pour autant augmenter le chiffre d'affaires | 2,2 |

1= non; 2= de façon peu importante; 3 = ...moyennement importante; 4 = ...assez importante; 5 =...importante.

Il est intéressant de constater que les grandes entreprises ont priorisé la croissance de leur chiffre d'affaires tandis que les PME ont consacré les crédits d'impôt en premier à la R&D (objectifs de développement de produits / services). Les PME ont consacré beaucoup d'efforts à leur développement à long terme, justifiant ainsi le choix de projets R&D, nouveaux marchés et croissance.

Outre ces éléments, dans le cas des grandes entreprises, il semble que certaines aient aussi dû abaisser leurs prix (du moins pour la portion services), à leur corps défendant selon les entrevues que nous avons menées, ce que les PME n'ont pas fait. Dans tous les cas, les utilisations commerciales des crédits d'impôt ont aussi été priorisées : percer de nouveaux marchés.

Il est également intéressant de constater que la création d'emplois arrive en fin de liste. Pour les chefs d'entreprise, il s'agit d'un résultat et non d'un objectif comme tel, alors que le gouvernement, selon une perspective de développement, cherche lui à créer des emplois.

Offrir des activités sociales supplémentaires n'obtient pas non plus la faveur des entreprises, petites ou grandes. Finalement, observons que les grandes entreprises n'ont pas utilisé les crédits d'impôt pour offrir à leurs employés des équipements à la fine pointe de la technologie (cote de 1,6) contrairement aux PME (cote de 2,8), ce qui est tout à fait compréhensible dans le contexte des grandes entreprises où les moyens financiers et technologiques sont beaucoup plus importants.

En somme, on s'aperçoit que les crédits d'impôt ont surtout été utilisés pour permettre de consacrer davantage de ressources aux efforts de commercialisation et de R&D, contredisant ainsi le « syndrome de la table de billard » et les supposément conditions excentriques consenties aux employés. Ainsi, les énoncés portant sur les conditions de travail et sur les avantages sociaux ont reçu des cotes moins élevées que les énoncés portant sur les marchés et les impératifs commerciaux.

6.2 Les ratios financiers avec et sans les crédits d'impôt

Le Tableau 20 montre les ratios financiers utilisés dans le cadre de cette étude en comparant la situation où les entreprises bénéficient des crédits d'impôt versus la situation où elles en seraient privées. Nous avons exclu de cette analyse, les grandes entreprises où la réalité financière est fort différente de celle des PME.

Tableau 20
Principaux ratios financiers moyens avec et sans
les crédits d'impôt (excluant les grandes entreprises)¹⁶

| Description des ratios | Ratios moyens en tenant compte des mesures fiscales | Ratios moyens en ne tenant pas compte des mesures fiscales | Écart |
|---|---|--|-------------|
| Rentabilité ¹⁷ | 9,8 % | 2,2 % | -7,6 % |
| % d'augmentation du chiffre d'affaires requis afin de compenser le retrait des mesures fiscales | S.O. | 24,2 % | 24,2 % |
| Bénéfice net par employé ¹⁸ (\$) | 7 560 \$ | 1 685 \$ | -5 875 \$ |
| Nombre de jours de chiffre d'affaires requis pour couvrir les salaires ¹⁹ | 157 | 185 | +28 |
| Ratio d'endettement ²⁰ | 0,56 | 0,96 | +0,40 |
| Impacts des crédits sur la valeur de l'entreprise ²¹ | 433 201 \$ | 1 896 \$ | -431 305 \$ |

¹⁶ Strictement pour la section des ratios financiers, nous avons dû exclure 8 questionnaires (## 2, 5, 7, 8, 19, 20, 26, 38) dont les données financières étaient soit manquantes ou à l'évidence erronées ce qui aurait contaminé le reste de nos données. Par contre, notons que pour les autres aspects plus descriptifs ou qualitatifs, les réponses contenues de ces questionnaires ont été compilées.

¹⁷ Rentabilité = Bénéfice avant impôts / chiffre d'affaires.

¹⁸ Bénéfice net par employé = Bénéfice net / nombre d'employés

¹⁹ Ce ratio est calculé comme suit; (salaires et avantages sociaux nets des crédits / chiffre d'affaires) * 360

²⁰ Ratio d'endettement = Passif total / Actif total

²¹ Impacts sur la valeur = Bénéfices non répartis avec et sans les mesures

Il est intéressant de constater :

- -la rentabilité des firmes avec les crédits d'impôt est satisfaisante, 9,8 % représentant une rentabilité intéressante pour les PME œuvrant dans le secteur des technologies de l'information. Sans les crédits d'impôt, la rentabilité moyenne tombe à 2,2 %, affichant une baisse spectaculaire de 7,6 points (dans le cas des grandes entreprises, la baisse est plutôt de 2-3 points, leur rentabilité avec les crédits d'impôt étant elle aussi autour de 10 %). Le Tableau 21 montre différemment la situation de la rentabilité des PME concernées.

Tableau 21
Nombre et % d'entreprises par niveau de rentabilité
avec et sans crédit d'impôt (excluant les grandes entreprises)

| Niveau de rentabilité | Nbre et % avec les crédits | Nbre et % sans les crédits |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| < 0 % | 4 (12 %) | 15 (45 %) |
| De 0 % à 5 % | 5 (15 %) | 9 (28 %) |
| De 6 % à 10 % | 5 (15 %) | 4 (12 %) |
| >10 % | 19 (58 %) | 5 (15 %) |
| Total | 33 ²² (100 %) | 33 (100 %) |

- la rentabilité est pour l'essentiel le fait des mesures fiscales. L'éventuelle situation d'une très faible rentabilité des PME met en évidence les défis à relever;
- le % d'augmentation du chiffre d'affaires pour compenser le retrait des mesures fiscales est de l'ordre de 24,2 % (toutes choses étant égales par ailleurs, c'est-à-dire en ne considérant pas les augmentations de coûts, l'inflation, etc.) ce qui représente une croissance très ambitieuse, dans un contexte où l'on prévoit une croissance de 3,7 % par année pour le secteur des technologies de l'information au cours des 5 prochaines années (plan triennal 2006-2009 de *TECHNOCompétences*);
- le bénéfice net par employé est aussi le fait des crédits d'impôt. En l'absence de crédits d'impôt, les entreprises, toutes choses étant égales par ailleurs, seront à peine capables de faire face à leurs charges d'exploitation actuelles. Elles devront soit diminuer les charges, soit augmenter la productivité du personnel, soit augmenter leurs revenus;
- le nombre moyen de jours requis pour couvrir les salaires est également considéré comme élevé (l'équivalent de 5,2 mois avec les crédits et 6,2 mois sans les crédits); les firmes de services sont particulièrement vulnérables à cet égard, étant donné la forte proportion des salaires que comportent leurs activités;
- le ratio d'endettement à ,56 est à la limite d'une situation confortable pour les entreprises, montrant par là que les entreprises ont déjà escompté une large part de leur capacité d'emprunt auprès des investisseurs et financiers. Dans l'hypothèse de la disparition des crédits d'impôt, le ratio passerait à un niveau intenable pour la grande majorité des entreprises (,96);
- l'impact des crédits d'impôt sur la valeur des entreprises fera passer la valeur de celles-ci de 433 201 \$ à 1 896 \$ montrant par là que les entreprises seront ni plus ni moins appelées à une « nouvelle naissance ».

²² Pour ce nombre de répondants, se souvenir que pour l'analyse des ratios financiers, certains questionnaires ont été écartés, faisant passer l'échantillon de 41 à 33.

En somme, il est clair que toutes choses étant égales par ailleurs, la disparition des crédits d'impôt aura un impact financier majeur sur la santé financière des entreprises et sur leurs activités quotidiennes. Leur marge de manœuvre auprès des investisseurs sera pour la grande majorité très faible et les exigences de croissance, dans un contexte difficile, seront très élevées. Il est donc essentiel que les entrepreneurs s'y préparent adéquatement, dès maintenant.

6.3 Profil de certains segments avec et sans crédits d'impôt

On peut se demander si certains segments présentent des caractéristiques particulières. Nous avons fait cet exercice en nous attardant à distinguer les PME des plus grandes entreprises, les CNE vs les autres, les entreprises existantes avant la mise en vigueur des mesures versus celles créées par la suite. Les tableaux 22 à 29 montrent les résultats obtenus.

Tableau 22
Profil financier d'une entreprise moyenne avec les crédits d'impôt :
ventilation selon le nombre d'employés (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie (nbre d'employés) | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|-----------------------------|--------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| 1 à 25 empl. | 13,2 % | S.O. | 8 695 \$ | 169 | 0,64 | 213 571 \$ |
| 26-50 | 15,7 % | S.O. | 9 454 \$ | 197 | 0,45 | 645 365 \$ |
| 51-75 | 3,3 % | S.O. | 3 793 \$ | 123 | 0,52 | 1 909 840 \$ |
| 76 et <100 | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. |

Tableau 23
Profil financier d'une entreprise moyenne sans les crédits d'impôt :
ventilation selon le nombre d'employés (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie (nbre d'employés) | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|-----------------------------|--------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| 1 à 25 empl. | 3,4 % | 30,3 % | 2 231 \$ | 204 | 1,11 | -102 615 \$ |
| 26-50 | 6,7 % | 25,9 % | 4 033 \$ | 230 | 0,86 | 122 283 \$ |
| 51-75 | -1,4 % | 16,3 % | -1 633 \$ | 140 | 0,82 | 631 483 \$ |
| 76 et <100 | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. | S.O. |

Tableau 24
Profil financier d'une entreprise moyenne avec les crédits d'impôt :
ventilation « Entreprises dans les CNE versus les autres » (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie CNE vs les autres | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|-----------------------------|--------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| CNE (n=17) | 6,6 % | S.O. | 5 852 \$ | 106 | 0,55 | 328 564 \$ |
| Autres (n=16) | 12,2 % | S.O. | 8 613 \$ | 194 | 0,57 | 544 377 \$ |

Tableau 25
Profil financier d'une entreprise moyenne sans les crédits d'impôt :
ventilation « Entreprises dans les CNE versus les autres » (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie CNE vs les autres | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|-----------------------------|-------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| CNE (n=17) | 0,7 % | 4,7 % | 631 \$ | 127 | 0,91 | 39 698 \$ |
| Autres (n=16) | 3,3 % | 6,7 % | 2 310 \$ | 226 | 1,0 | -40 955 \$ |

Tableau 26
Profil financier d'une entreprise moyenne avec les crédits d'impôt :
ventilation « Entreprises existantes avant les crédits d'impôt versus les autres » (excluant les grandes entreprises)

| Catégorie | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|--|--------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| Entreprises existantes (n=28) | 9,6 % | S.O. | 7 419 \$ | 155 | 0,57 | 492 064 \$ |
| Entreprises créées après les crédits d'impôt (n=5) | 16,5 % | S.O. | 10 354 \$ | 204 | 0,46 | 103 567 \$ |

Tableau 27
**Profil financier sans les crédits d'impôt : ventilation « Entreprises existantes
avant les crédits d'impôt versus les autres » (excluant les grandes entreprises)**

| Catégorie | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|---|-------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| Entreprises existantes (n=28) | 2,2 % | 5,6 % | 1 686 \$ | 182 | 0,96 | 11 406 \$ |
| Entreprises créées après les ct d'impôt (n=5) | 2,6 % | 11,2 % | 1 631 \$ | 254 | 1,08 | -49 138 \$ |

Tableau 28
**Profil financier d'une entreprise moyenne avec les crédits d'impôt :
ventilation « Entreprises de services versus les entreprises de produits » (excluant les grandes entreprises)**

| Catégorie | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|--------------------------------|--------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| Entreprises de services (n=26) | 12,6 % | S.O. | 8 538 \$ | 198 | 0,53 | 459 878 \$ |
| Entreprises de produits (n=7) | 3,7 % | S.O. | 4 150 \$ | 68 | 0,67 | 334 114 \$ |

Tableau 29
**Profil financier sans les crédits d'impôt : ventilation « Entreprises de services
versus les entreprises de produits » (excluant les grandes entreprises)**

| Catégorie | Rent. | % augm. du chiffre d'affaires requis | Bén. net / employé | Jrs requis pour salaires | Ratio de dettes | Impact sur la valeur |
|--------------------------------|--------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| Entreprises de services (n=26) | 3,5 % | 28,1 % | 2 368 \$ | 231 | 0,97 | -9 934 \$ |
| Entreprises de produits (n=7) | -0,7 % | 14,8 % | -732 \$ | 84 | 0,92 | 44 965 \$ |

De l'analyse des tableaux précédents, il ressort que les petites entreprises, créées après la mise en vigueur des mesures fiscales, affichent globalement les ratios financiers les moins intéressants et seront sans doute les plus frappées par le retrait des mesures fiscales, quoique, comme nous l'avons établi précédemment, la très grande majorité des PME bénéficiant actuellement des crédits d'impôt auront à faire face à de très importants défis financiers et commerciaux.

6.4 Les principales vulnérabilités financières

De l'ensemble des données recueillies, il ressort que le talon d'Achille des PME, une fois les crédits d'impôt abolis, sera la trop faible rentabilité et le très haut niveau d'endettement.

Ces deux facteurs combinés pourraient réduire considérablement la marge de manœuvre des entreprises lorsqu'elles auront à revoir leurs activités opérationnelles et les décisions stratégiques découlant du retrait des mesures fiscales à compter de 2010 pour une bonne proportion et 2013 pour les autres.

7. Caractérisation des entreprises : volet ressources humaines

7.1 Le profil de la main-d'œuvre

7.1.1 Ventilation par type de ressources

Le Tableau 30 montre la ventilation des ressources pour l'ensemble des entreprises répondantes. Le profil général s'apparente à ce que l'on retrouve habituellement dans les entreprises de technologies de l'information (voir à ce sujet les données du conseil des ressources humaines du logiciel CRHL).

Tableau 30
Profil de la main-d'œuvre : ventilation par type de ressources
en % et en nombre (excluant les grandes entreprises)

| Type de ressources ²³ | % | N |
|----------------------------------|--------------|------------|
| Gestionnaire – cadre | 15 % | 115 |
| Professionnel TI | 37 % | 295 |
| Technicien TI | 39 % | 304 |
| Personnel administratif | 9 % | 73 |
| TOTAL | 100 % | 787 |

Notons la répartition légèrement surpondérée des gestionnaires – cadres. En effet, la proportion constatée suggère une portée de commandement de 6 ressources, ce qui pourrait probablement être augmenté à une dizaine de ressources, dans un environnement où les restrictions budgétaires pourraient s'avérer nécessaires.

7.1.2 Ventilation par degré de scolarité

Tableau 31
Profil de la main-d'œuvre : ventilation par degré de scolarité terminé
et type de ressources (% et nombre d'entreprises) (excluant les grandes entreprises)

| Degré moyen de scolarité complété | Gestionnaire – cadre (nbre d'entreprises ayant rapporté le niveau moyen) | Professionnel TI | Technicien TI | Administratif |
|-----------------------------------|--|-------------------|------------------|-------------------|
| Sec. V | 3 % (1) | 0 % (0) | 13 % (1) | 9 % (3) |
| Études professionnelles | 0 % (0) | 3 % (1) | 50 % (4) | 12 % (4) |
| DEC | 18 % (7) | 24 % (9) | 37 % (3) | 48 % (16) |
| 1 ^{er} cycle | 66 % (25) | 71 % (27) | 0 % (0) | 31 % (10) |
| 2 ^e cycle | 13 % (5) | 3 % (1) | 0 % (0) | 0 % (0) |
| TOTAL | 100 % (38)²⁴ | 100 % (38) | 100 % (8) | 100 % (33) |

²³ À noter la distinction suivante : les catégories d'emploi utilisées ici sont considérées selon la perspective des entreprises et non celle des établissements de formation. Ainsi, dans les entreprises, un professionnel fait référence à une analyse, un conseiller, voire même un programmeur, tandis que pour le milieu de l'éducation la notion de professionnel fait référence au « secondaire professionnel » (métier spécialisé).

²⁴ À noter que certaines entreprises n'ont pas répondu, ce qui explique l'écart entre le total de répondants et le total de réponses.

L'analyse de ce laisse entrevoir que les ressources ayant un diplôme universitaire seront les plus touchées par les changements occasionnés par la fin des mesures fiscales. Ces employés plus scolarisés devraient pouvoir se trouver un emploi sans trop de difficulté, dans un marché favorable, comme l'établissent les prévisions d'emplois du secteur des TIC.

Tableau 32
Prévisions de l'offre et de la demande au niveau des ressources humaines
en TIC pour la période 2007-2010

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|
| Demande de main-d'œuvre ²⁵ | 4895 | 4895 | 4895 | 4895 |
| Offre de main-d'œuvre ²⁶ | 3880 | 3507 | 3507 | 3507 |
| Écarts | 1015 | 1388 | 1388 | 1388 |

7.2 Évolution des emplois sous le régime des crédits d'impôt

À l'aide des données obtenues, nous avons été en mesure d'évaluer la croissance des emplois sous le régime des mesures fiscales. Évidemment, il est difficile d'établir la raison exacte de l'augmentation des emplois. S'agit-il de la croissance naturelle, s'agit-il des retombées de travail d'entrepreneurs innovateurs, s'agit-il de l'apport des crédits d'impôt?

Selon le Tableau 33, les PME répondantes auraient connu une croissance de leur effectif de 10 employés en moyenne (soit plus de 100 %), l'effectif moyen passant de 9 à 19.

Évidemment, dans le cas des grandes entreprises, les effectifs sont beaucoup plus importants.

Tableau 33
Les PME qui existaient avant les mises fiscales,
celles qui ont été créées par la suite

| Catégorie | Nbre d'entreprises (et %) A | Nbre moyen d'employés avant la mise en place des mesures B | Nbre moyen d'employés actuels C | Nbre d'emplois additionnels après les mesures fiscales (C-B)*A |
|--|-----------------------------|--|---------------------------------|--|
| Nouvelles entreprises | 9 (22 %) | 0 | 9,1 | 82 |
| Entreprises existantes au moment de la mise en vigueur des mesures | 32 (78 %) | 12,4 | 22 | 307,2 |
| Total | 41 | 9,7 | 19,2 | 389,5 |

Ce résultat d'une moyenne de 9-10 nouveaux emplois par PME est cohérent avec une autre question que nous avons posée laquelle demandait spécifiquement aux entreprises le nombre d'emplois créés qu'avaient permis les mesures fiscales. Les 31 entreprises qui ont répondu ont fait état de la création de 279 emplois (soit une moyenne de 9,0 par entreprise). Projetée à l'échelle de nos 300 entreprises PME, on obtiendrait une création d'environ 2 700 emplois strictement pour les PME, soit 69 % de l'ensemble des emplois admissibles aux mesures fiscales (2 700 sur 3 900).

²⁵ Estimations pour le Québec à partir de l'étude Perspectives de l'emploi au sein des professions en TI au Canada, 2006, Conseil des technologies de l'information et des communications.

²⁶ À partir des projections de décroissance des inscriptions, incluant génie (toutes les options) électrique mais exclut génie logiciel. Pour tous les cycles universitaires et les diplômes d'études collégiales.

Certains ont beaucoup critiqué les mesures fiscales mises en place par le gouvernement parce qu'elles auraient essentiellement encouragé le déplacement d'emplois déjà existants plutôt que de favoriser la création de nouveaux emplois. Le tableau 31 de même les réponses à notre question 9c semblent nuancer cette observation, du moins pour les PME, laquelle observation avait entre autres servi au ministre des Finances de l'époque, M. Séguin, de justifier sa décision de retirer les mesures fiscales, décision annoncée lors du budget de juin 2003. Le document du Ministère, en excluant la CCE (qui par ailleurs constitue un cas particulier), avait établi à 37 % les nouveaux emplois par rapport au total des emplois ayant fait l'objet de réclamations (emplois admissibles).

Plusieurs chefs d'entreprise ont mentionné que la sauvegarde d'emplois, au lendemain de l'éclatement de la bulle en 2001, n'avait pas non plus été tenue en compte dans l'évaluation du Ministère. Selon eux, les entreprises auraient contribué à sauvegarder plusieurs emplois qui autrement auraient été abolis.

7.3 Les vulnérabilités stratégiques en matière de gestion des ressources humaines

Nous avons établi précédemment que les entreprises répondantes présentent un niveau de risque financier relativement élevé, déjà selon la situation actuelle. À fortiori lorsque les crédits d'impôt disparaîtront d'ici quelques années.

Par contre, du point de vue des ressources humaines, les entreprises bénéficient de ressources en quantité suffisante lesquelles possèdent des diplômes attestant en général d'un haut niveau de compétences.

Il est étonnant qu'à trois ans de l'échéance, plus de 46 % disent avoir prévu un plan d'action et que 41 % aient même commencé à mettre en oeuvre certaines actions. Par contre, compte tenu de l'envergure des défis à relever, il est plus que temps que les autres se mettent à l'oeuvre.

Tableau 34
Réponses à la question 12 : « Avez-vous prévu un plan pour faire face à la fin des mesures fiscales? (toutes les entreprises répondantes) »

| Réponse | N | % |
|--------------|-----------|--------------|
| OUI | 21 | 46 % |
| NON | 25 | 54 % |
| TOTAL | 46 | 100 % |

Le Tableau 35 montre que plus de 40 % des entreprises répondantes disent avoir entamé la mise en oeuvre d'actions, ce qui est fort intéressant compte tenu du délai avant la fin des mesures fiscales et de certains commentaires faits par les entreprises non-répondantes.

Tableau 35
Réponses à la question 13 : « Avez-vous commencé à mettre en oeuvre certaines actions? (toutes les entreprises répondantes) »

| Réponse | N | % |
|--------------|-----------|--------------|
| OUI | 19 | 41 % |
| NON | 27 | 59 % |
| TOTAL | 46 | 100 % |

Dans l'univers des PME, en particulier lorsque la moyenne d'employés est d'environ 20, il est peu étonnant que la grande majorité (presque les 3/4) n'aient pas de responsable RH formellement identifié. Par contre, nous n'avons pu faire de lien évident entre « avoir un responsable formel RH » et « avoir élaboré un plan d'action ».

Tableau 36
Présence ou non d'un responsable formel RH au sein des entreprises répondantes
(excluant les grandes entreprises)

| Responsable formel RH | Pas de responsable formel RH |
|------------------------------|-------------------------------------|
| 27 % (11) | 73 % (30) |

L'analyse qui précède indique que les entreprises disent commencer à préparer la transition (46 %) et qu'avoir ou non un responsable formel RH ne change pas grand-chose à cette situation, sinon un léger avantage quant à la formalisation d'un plan d'action ; certains chefs d'entreprises ont enclenché des actions sans toutefois avoir un plan d'ensemble.

PARTIE III : Réponses aux questions stratégiques soulevées et pistes pour un plan de transition

8. Les intentions des entreprises suite au retrait des mesures

Nous avons proposé aux entreprises 4 leviers principaux pour faire face aux conséquences occasionnées par le retrait des mesures fiscales. Sur les 4 leviers, les entreprises répondantes semblent prioriser les actions en management avant toute autre. Les leviers que les entrepreneurs disent vouloir utiliser sont en premier, les actions de direction et de management, puis les actions visant les activités opérationnelles, notamment la productivité. Les actions touchant les ressources humaines n'obtiennent pas la faveur des répondants.

8.1 En ce qui concerne la direction et le management

Parmi les 7 actions proposées concernant la direction et le management, les répondants PME ont opté pour 3 actions prioritaires comme le montre le Tableau 37.

Tableau 37
Priorités d'action en direction et management lors de la fin des mesures fiscales
(excluant les grandes entreprises)

| Actions prioritées en matière de direction et de management | Cote d'intérêt (échelle de 1 à 5) |
|---|-----------------------------------|
| 1- Accepter que l'entreprise soit moins rentable | 3,3 |
| 2- Modifier les orientations stratégiques de l'entreprise | 3,1 |
| 3- Réduire la croissance | 2,9 |

Il est possible que les actions vues comme prioritaires puissent s'avérer inaccessibles, compte tenu que plusieurs PME répondantes sont déjà très endettées et que leur rentabilité est nettement en dessous des seuils exigés par les investisseurs, compte tenu des impacts du retrait des mesures fiscales lesquelles, nous l'avons souligné précédemment, auront pour effet de considérablement réduire la rentabilité moyenne.

Selon les témoignages obtenus, il est possible que des occasions de fusion, d'acquisition ou de vente d'entreprises soient fréquentes. Les entreprises pourraient chercher à se donner une masse critique plus grande et devoir ainsi se regrouper. Il est probable que le secteur soit appelé à se consolider.

Par ailleurs, les répondants n'envisagent pas diminuer le nombre de gestionnaires, mesure qui pourtant pourrait faire du sens, compte tenu du faible taux d'encadrement rapporté par la majorité des entreprises PME répondantes, taux pouvant se justifier dans un contexte de développement, mais pouvant difficilement se maintenir en situation de raffermissement opérationnel.

Les grandes entreprises ont une vision fort différente des actions qu'elles envisagent. Pour elles, il n'est pas question de renoncer à la rentabilité, ni de réduire la croissance. Elles entendent travailler davantage sur des leviers internes comme les orientations stratégiques, les modes de gestion et le nombre de gestionnaires. Dans un contexte de concurrence mondiale, il est essentiel pour elles de prendre avantage de tous les moyens mis à leur disposition pour proposer la meilleure offre à leurs clients. Dans ce sens, l'hypothèse de la délocalisation vers d'autres villes canadiennes ou ailleurs sur la planète est très présente chez les dirigeants que nous avons rencontrés.

8.2 En ce qui concerne les activités opérationnelles

Les 3 actions proposées qui ont reçu le plus d'intérêt sont montrées au Tableau 38.

Tableau 38
Priorités d'action concernant les activités opérationnelles
(excluant les grandes entreprises)

| Actions priorisées | Cote d'intérêt (échelle de 1 à 5) |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 1- Augmenter la productivité | 2,8 |
| 2- Avoir recours à la délocalisation | 2,1 |
| 3- Avoir recours à la sous-traitance | 2,1 |

Les entreprises de notre échantillon n'envisagent pas vraiment, sinon avec tiédeur, des solutions de type délocalisation ou sous-traitance. Ces méthodes de gestion exigent une expertise sur les marchés extérieurs tout comme une maîtrise des contrats de sous-traitance.

Par ailleurs, les dirigeants envisagent toute mesure pouvant contribuer à augmenter la productivité, mesures qu'ils ont trop longtemps négligées, notamment en consentant à ce que le même chiffre d'affaires soit accompli par plus de personnes (question 9a). Il s'agit à notre avis d'un défi majeur pour les entreprises devant faire face au retrait des mesures fiscales. En cette matière, il est probable que les entreprises auront besoin d'appuis.

Par contre, les grandes entreprises entendent jouer en premier sur la délocalisation et sur les efforts pour augmenter la productivité. Sans préciser le nombre de postes délocalisés, certaines firmes ont laissé entendre que le nombre pourrait être significatif (nous l'estimons, selon les entrevues effectuées, à quelques milliers).

8.3 En ce qui concerne le marketing

Parmi les 5 actions proposées, les répondants ont opté pour 3 actions prioritaires, comme le montre le Tableau 39.

Tableau 39
Priorités d'action en marketing lors de la fin des mesures fiscales
(excluant les grandes entreprises)

| Actions priorisées | Cote d'intérêt (échelle de 1 à 5) |
|--|-----------------------------------|
| 1- Revoir l'offre de services | 2,8 |
| 2- Augmenter les prix | 2,3 |
| 3- Hausser les dépenses de commercialisation | 1,9 |

Il est clair que les entreprises devront revoir leur offre de services et probablement abandonner certains créneaux moins rentables ou moins pertinents compte tenu de l'évolution des besoins du marché.

Les dépenses en commercialisation devraient être haussées en autant que les entreprises disposeront des liquidités pour ce faire.

Les grandes entreprises envisagent elles aussi de réviser leur offre de services. Cependant, elles seront fort heureuses d'augmenter les prix à des niveaux qu'elles ne connaissent pas depuis l'éclatement de la bulle de l'an 2001. L'augmentation des dépenses de commercialisation est moins primordiale pour elles.

8.4 En ce qui concerne la gestion des ressources humaines

Parmi les 10 actions proposées, les répondants ont opté pour 3 actions prioritaires comme le montre le Tableau 40.

Tableau 40
Priorités d'action en gestion des ressources humaines
lors de la fin des mesures fiscales (excluant les grandes entreprises)

| Actions prioritées | Cote d'intérêt (échelle de 1 à 5) |
|--|-----------------------------------|
| 1- Réduire l'embauche | 3,1 |
| 2- Diminuer les formations offertes aux employés | 2,1 |
| 3- Réduire les avantages fournis aux employés | 2,0 |

Il semble que les entrepreneurs veuillent préserver au maximum leurs ressources humaines ou encore éviter d'abolir des postes. Ils se disent peu enclins à participer à des programmes de retour aux études. L'option d'allonger les heures de travail ne compte pas beaucoup d'adeptes non plus. Dans une mesure modérée, les entreprises chercheront à réduire l'embauche et réviser les conditions offertes aux employés, incluant la formation.

Les stratégies sont sensiblement les mêmes pour les grandes entreprises, avec la nuance que la réduction de l'embauche est vue comme plus importante (score moyen de 4,0).

9. Les besoins

9.1 L'envergure globale du changement

Il est clair que les entreprises répondantes sont conscientes de l'ampleur des défis qui les attendent suite au retrait des mesures fiscales. Le Tableau 41 montre un très haut degré de préoccupation où plus de 64 % qualifient l'impact comme majeur ou pouvant compromettre la survie de l'entreprise. Les PME, comme les grandes entreprises, évaluent sensiblement le même degré d'impact.

Tableau 41
Question 11 : « En considérant l'information précédente, comment qualifiez-vous
l'ampleur de l'impact de la fin des mesures fiscales sur votre entreprise? »
(toutes les entreprises répondantes)

| | N | % |
|---|-----------|--------------|
| « Nulle » | 0 | 0 % |
| « Faible » | 3 | 7 % |
| « Moyenne » | 13 | 29 % |
| « Majeure » | 24 | 53 % |
| « La survie de l'entreprise sera compromise » | 5 | 11 % |
| TOTAL | 45 | 100 % |

Le score moyen a été établi à 4,6 signifiant un impact très important (où 5 indique un impact majeur et 6 un impact où « la survie de l'entreprise sera compromise »).

Une autre façon de mesurer l'envergure de l'impact anticipé consistait à demander aux entreprises d'évaluer le délai qu'il leur en prendrait pour retrouver leur forme habituelle « après la fin des crédits d'impôt ».

Tableau 42

Question 14 : « Selon vous, combien de temps sera nécessaire pour que votre entreprise se remette de l'impact de l'abolition des mesures fiscales? » (excluant les grandes entreprises)

| | N | % |
|------------|----------|----------|
| < 1 an | 7 | 17 % |
| 1-2 ans | 12 | 29 % |
| 3-4 ans | 16 | 39 % |
| 5 ans et + | 6 | 15 % |
| TOTAL | 41 | 100 % |

Le fait que plus de la moitié des répondants PME prévoit un délai variant de 3 à 5 ans montre que l'impact ne sera pas banal et qu'il faudra beaucoup de temps et d'énergie pour compenser le retrait des mesures fiscales. Il est également à noter que les grandes entreprises évaluent l'impact sensiblement de la même façon.

9.2 Les besoins explicites et implicites

Avant d'énoncer ce qui nous apparaît comme les besoins les plus pressants pour aider les entreprises à faire face à la situation anticipée, signalons quelques paradoxes :

1. Les entreprises voient l'envergure du changement, mais moins de la moitié s'y préparent.
2. Les petites et moyennes entreprises veulent agir en priorité sur des leviers managériaux et financiers pour lesquelles elles sont déjà en état de grande faiblesse : rentabilité, ratio d'endettement avec finalement peu de chances de succès, auprès des milieux financiers.
3. Les entreprises qui ont répondu à notre questionnaire sont relativement peu nombreuses et sont probablement celles qui sont les plus conscientes des changements à venir. Où sont les autres, lesquelles constituent la grande majorité?

Fort de toutes les données recueillies, incluant les commentaires formulés lors des colloques, nous proposons la liste de besoins suivants :

- a) Un besoin de sensibilisation face aux impacts probables suite au retrait des mesures fiscales
- b) Un besoin de planification et de préparation du changement à venir
- c) Un besoin d'accompagnement en matière d'évaluation financière
- d) Un besoin d'accompagnement en matière de commercialisation et de stratégie marketing
- e) Un besoin d'accompagnement en matière de productivité
- f) Un besoin d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines.
- g) Un besoin de conseil en vue de consolidation, de fusion, d'acquisition.

10. Les réponses aux questions stratégiques soulevées

10.1 La matérialité ou pas de l'impact?

La fin des mesures fiscales aura un impact majeur sur un bon nombre d'entreprises du secteur des technologies de l'information. Les entrepreneurs consultés en sont conscients, bien qu'ils s'y préparent peu et que les moyens envisagés, notamment ceux qui concernent les ressources financières, puissent s'avérer hors de portée.

Un certain nombre d'entreprises pourraient voir leur survie compromise. Il est plus qu'urgent qu'elles enclenchent immédiatement des mesures pour assainir leur situation financière et disposer d'une plus grande marge de manœuvre au plan financier.

Si notre échantillon est représentatif, toutes choses étant égales par ailleurs (« *ceteris paribus* »), 45 % des PME (15 sur 33²⁷) pourraient connaître des difficultés (rentabilité nulle sans les crédits d'impôt), pouvant ainsi compromettre 280 emplois (une moyenne de 19 emplois par PME concernée). Appliqué à l'ensemble de la population étudiée, cela équivaudrait à plus de 2 500 emplois (.45 x 300 x 19). Évidemment, ce scénario pessimiste ne se produira pas si les entreprises prennent les mesures qui s'imposent pour assurer leur survie et sauvegarder les emplois. De plus, les prévisions d'emplois dans le secteur sont bonnes pour les prochaines années, ce qui signifie que le secteur dans son ensemble pourrait probablement absorber cette « reconfiguration ».

Il faut également considérer les décisions que pourraient prendre les grandes entreprises si le Québec était exclus de leur stratégie d'offre globale. Cet impact s'ajouterait à la perte d'un avantage concurrentiel pour le Québec, avantage qui permet d'attirer de gros investissements en développement et R&D.

Nous estimons que l'impact suite au retrait des mesures fiscales sera significatif et que les entreprises doivent s'y préparer dès maintenant, aidées le plus possible par les autorités publiques et les milieux associatifs et institutionnels.

10.2 Le degré de préparation des entreprises ou pas?

Les entreprises ne sont pas prêtes à gérer le changement et à effectuer une transition sans heurts. Les plans sont encore trop peu nombreux et ceux qui existent manquent de réalisme, en particulier au plan financier.

10.3 La fragilisation ou non des entreprises?

Selon les données recueillies, la fin des mesures fiscales aura pour effet de modifier les résultats financiers ramenant la rentabilité moyenne à un niveau très bas et augmentant le ratio d'endettement à un niveau moyen beaucoup trop élevé pour un bon nombre. La marge de manœuvre des entreprises concernées pourrait s'avérer nulle, compromettant d'autant les efforts de relance et de croissance. L'effort pourrait s'avérer colossal.

²⁷ Rappelons que 8 questionnaires n'ont pu être utilisés pour l'analyse plus exigeante des ratios financiers. Voir tableau 19.

10.4 La perte d'emplois ou non?

Le risque de pertes d'emplois pourrait s'avérer important, de l'ordre de plusieurs milliers, advenant que les entreprises n'arrivent pas à redresser leur situation et à rentabiliser leurs activités. Deux volets à la perte d'emplois sont à considérer : les pertes d'emplois liés à l'incapacité de certaines PME à faire face à la nouvelle situation et les pertes d'emplois liés à la décision de grandes entreprises de délocaliser une partie de leurs emplois vers d'autres lieux que le Québec. Par contre, la vitalité globale du secteur au cours des prochaines années pourrait compenser les pertes d'emplois. Dans tous les cas, les employés devront actualiser leurs compétences et tenir compte des nouvelles réalités du marché.

10.5 Quelle est la meilleure manière d'aider les entreprises suite au retrait des mesures fiscales?

Il est clair que le destin des entreprises et des employés leur appartient en tout premier. Les milieux institutionnels et associatifs ne peuvent que faciliter la prise de conscience et offrir des services d'accompagnement et de conseils qui devront être intégrés dans les plans d'action des équipes de direction.

Pour mieux agir suite à la compréhension quantitative maintenant obtenue et à la démonstration que le retrait des mesures fiscales ne se fera pas sans effet nul, il faudra sans doute mieux évaluer certaines dimensions qualitatives portant sur les compétences à risque, le degré de préparation des individus, les besoins des entreprises, les possibilités offertes par les maisons d'enseignement, etc.

Préalablement, le secteur aurait grand avantage à mieux connaître les intentions gouvernementales et en particulier la vision qu'entend donner le gouvernement au développement du secteur. Cette vision pourrait être définie sous le leadership du ministère des Finances, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation et Emploi-Québec de même qu'avec tous les intervenants intéressés, dont *TECHNOCompétences*. Plusieurs aspects pourraient y être abordés dont les cibles de développement, les créneaux d'excellence, les leviers d'intervention, les besoins de compétences, la place des régions, le rôle du milieu institutionnel, les politiques publiques d'appui, la recherche et le développement, l'innovation.

En attendant de disposer d'une telle vision intégrée, nous identifions ici certaines mesures de transition pouvant aider les entreprises et les milieux institutionnels et associatifs à se préparer au changement découlant du retrait des mesures fiscales.

À ce sujet, les propos de M. Hubert Manseau, conférencier lors des colloques régionaux apparaissent tout à fait pertinents. M. Manseau, faisant un exercice de prospection quant aux effets possibles du retrait des mesures fiscales, disait : « Pour les grandes entreprises de service, quelque 40% des postes peuvent être impartis à l'étranger, et le seront si on n'égalise pas leur coût. Pour les entreprises concernées, il n'y a pas d'autres solutions. Où iront les employés mis à pied est la vraie question? »

« Pour les entreprises de service, la proximité de leur clientèle et la langue constituent une protection. Mais si elles doivent augmenter leur prix, c'est leur clientèle, composée de petites entreprises québécoises, qui vont en souffrir, soit en grevant davantage leur budget, soit en reportant leurs projets d'amélioration de leur compétitivité. Au total, il devrait y avoir une certaine diminution du nombre d'emplois. Où iront les employés mis à pied est encore une fois la question? »

« Il est clair dans mon esprit que la concurrence de l'Inde, et bientôt d'autres pays, va faire mal à notre industrie des TIC. Oui certaines tâches dites de proximité ne peuvent facilement être délocalisées, dont certaines de haut niveau, et la langue et la culture nous protègent un peu, mais notre économie a besoin pour maintenir notre niveau de vie d'exporter des produits à valeur ajoutée. Plusieurs nous disent qu'il faut miser sur l'innovation technologique. » Et M. Manseau de conclure : « Je rappellerai en terminant qu'au cœur de tout système d'innovation, il y a d'abord et avant tout la formation d'une main-d'œuvre technologique et entrepreneuriale de calibre mondial et que *TECHNOCompétences* a assurément un rôle à jouer dans ce contexte. »

11. Les stratégies pour une transition réussie

11.1 Par les entreprises

Les entreprises et leurs équipes de direction sont les premiers moteurs de la transition. Ils doivent donc :

- dès maintenant, le délai de 3 ans étant court pour assainir leur situation financière, se sensibiliser aux enjeux et défis qu'entraînera la fin des mesures fiscales;
- pour ce faire, utiliser l'outil d'autodiagnostic (<http://www.technocompetences.qc.ca/outil/outil.xls>) proposé par TECHNOCompétences et au besoin demander conseil auprès de leur conseiller financier ou comptable;
- intégrer aux discussions de l'équipe de direction les choix stratégiques et les mesures de transition les plus pertinentes, en particulier celles qui touchent la situation financière et la productivité;
- identifier un dirigeant au sein de l'entreprise chargé spécifiquement de développer un plan d'action et de voir à son exécution (un « chef de la transition »);
- développer un plan de transition alliant à la fois les actions au plan financier, au plan commercial, au plan des activités opérationnelles et au plan de la gestion des ressources humaines; évaluer toutes les options permettant soit de diminuer les coûts (salaires, conditions de travail, frais administratifs, etc.), soit de soutenir la croissance (commercialisation, révision de l'offre de services, etc.);
- préparer un plan d'affaires en bonne et due forme, d'autant plus que la fin des crédits d'impôt signifiera pour un grand nombre que la valeur de l'entreprise sera ramenée à presque 0, comme s'il s'agissait d'une « renaissance ». Des prévisions financières sur 5 ans, associées à des hypothèses réalistes, devraient être préparées;
- pour les entreprises de produits, étudier attentivement les possibilités des crédits R & D;
- se prêter à l'examen minutieux de tous les aspects de l'offre de services, notamment une analyse du prix de revient des services; abandonner, s'il y a lieu, les créneaux non rentables;
- envisager toutes les options pour augmenter la masse critique de l'entreprise; étudier et préparer des scénarios de fusion, d'acquisition ou de vente;
- étudier et utiliser les divers programmes et services offerts par le milieu institutionnel; ils sont nombreux et peuvent s'avérer intéressants autant en services d'accompagnement, qu'en appui à la commercialisation ou en appui à d'autres besoins particuliers.

11.2 Par TECHNOCompétences

TECHNOCompétences peut certainement apporter une contribution significative à la démarche des entreprises intéressées. TECHNOCompétences pourrait :

a) Informer – sensibiliser :

- faire la promotion de l'outil d'autodiagnostic utilisé dans le cadre de la présente étude-action;
- faire la promotion des programmes et services offerts par Emploi-Québec pour accompagner les entreprises intéressées;
- sensibiliser les entreprises à la fin des crédits d'impôt, via son site web, certaines de ses communications; rendre disponible le présent état de situation;
- sensibiliser les autorités pour qu'elles mettent en place des ressources supplémentaires d'accompagnement pour les entreprises (plan d'affaires, coaching, commercialisation, etc.);

b) accompagner :

- offrir des services d'accompagnement dans le changement : diagnostic, plan de transition.
- pour ce faire, offrir la boîte à outils TECHNOCompétences, adaptée à la situation de chacune des entreprises, toute solution ne pouvant être unique et universelle;
- développer certaines données de balisage (« benchmarking ») pouvant servir de points de repères pour les entreprises;
- mettre sur pied une communauté de pratique de PDG ayant pour but d'identifier des solutions et des stratégies pour faciliter la transition des PME du secteur suite au retrait des mesures fiscales (Note : TECHNOCompétences possède une grande expérience dans l'organisation, l'animation et la gestion de telles communautés de pratique).

Outre ces actions plus immédiates et à court terme, TECHNOCompétences pourrait aussi et plus globalement :

- participer activement, avec le Ministère des Finances (voir le point 11.3) et les acteurs du milieu, à la définition de la vision du secteur, en particulier pour l'évolution des compétences et de la main-d'œuvre;
- évaluer, dans une seconde étude, ou possiblement lors de son prochain portrait sectoriel, les besoins de compétences compte tenu de l'évolution prévisible du secteur et alors aborder les questions qualitatives non abordées dans le cadre de la présente étude;
- identifier certaines mesures d'étalonnage pertinentes au secteur en matière de développement de la main-d'œuvre, de productivité, de politiques de gestion des ressources humaines (i.e. comparaisons avec différentes régions de l'Amérique du Nord ou d'ailleurs dans le monde).

11.3 Par le milieu gouvernemental

À défaut d'une reconduction des programmes actuels, il serait possible :

a) Ministère des Finances

- développer une vision et une stratégie de développement du secteur des technologies de l'information et des communications, permettant de tableur sur les acquis et le potentiel du secteur, tant pour stimuler la demande que pour en augmenter la productivité, en lien avec la politique d'innovation récemment annoncée par les autorités gouvernementales ;
- effectuer, en collaboration avec le MDEIE, Investissement-Québec ou tout autre organisme de développement économique, une analyse comparative des différentes offres faites par les corps publics, au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, offres pour attirer des investissements dans le développement du secteur des technologies de l'information ;

- élaborer un programme de mesures transitoires, aidant les entreprises notamment en matière de financement, de commercialisation et d'accompagnement; envisager une réallocation et/ou une coordination des ressources actuellement disponibles (Emploi-Québec – Projets majeurs, fonds national de la formation, etc.). Ce programme devra se faire en traitant les entreprises du secteur avec équité.

b) Emploi-Québec

Emploi-Québec met à la disposition des entreprises une gamme élargie de services pour aider à la nécessaire transition qui s'amorce au sein du secteur des technologies de l'information et des communications. Emploi-Québec a développé une offre de service spécifique pour renforcer la capacité des entreprises à maintenir et à créer des emplois. La boîte à outils d'Emploi-Québec comporte notamment des services qui se déclinent en de nombreux programmes tous axés, selon divers leviers d'intervention, au développement de la main-d'œuvre :

Des services universels :

- Information sur le marché du travail (IMT);
 - Services de Placement

Des mesures d'aides :

- Soutien à la gestion des ressources humaines
- Développement des compétences en milieu de travail
- Aides à l'embauche
- Intervention sectorielle ou partenariales

11.4 Par le milieu associatif

À l'intérieur de leur mission respective, les associations (notamment le Réseau InterLogiQ, l'Alliance NumériQC, TECHNOMontréal, le VETIQ, Pôle Québec – Chaudière-Appalaches, les Chambres de commerce, les Corporations de développement économique communautaire et la Plate-forme création multimédia) peuvent certainement aider les entreprises à relever les défis qui les attendent. TECHNOCompétences pourra aider à informer, sensibiliser et accompagner dans la transition au besoin.

Annexe A : Des mesures fiscales en TI

| Programmes | Domaine d'application | Mesure fiscale | Fin prévue |
|--|---|---|--|
| Mesures fiscales faisant partie du présent rapport | | | |
| CDTI | Projets novateurs en TI | Congé fiscal de 5 ans CIR de 40% sur les salaires admissibles, max 15 k\$ CIR de 40% sur les biens admissibles Déduction fiscale pour spécialiste étranger | Admissibilité avant 2001 : Fin 31/12/2010 Admissible 2001 à 2003 : 10 ans |
| Cité du Multimédia | <ul style="list-style-type: none"> - Informatique, logiciel, progiciel - Télécommunications - Multimédia - Services de consultation | CIR de 40% sur les salaires admissibles, max 15k\$ Déduction fiscale pour spécialiste étranger | Baux avant 2001 : fin 31/12/2010 Baux 2001 à 2003 : 10 ans |
| CNE | <ul style="list-style-type: none"> - TIC - Technologies de la production - Biotechnologies - Technologies des matériaux - Services de nature scientifique et technologique | CIR de 40% sur les salaires admissibles, max 15k\$ Déduction fiscale pour spécialiste étranger | Baux avant 2001 : fin 31/12/2010 Baux 2001 à 2003 : 10 ans |
| CNNTQ | <ul style="list-style-type: none"> - Informatique, logiciel, progiciel - Télécommunications - Multimédia - Services de consultation | CIR de 40% sur les salaires admissibles, max 15k\$ Déduction fiscale pour spécialiste étranger | Baux avant 2001 : fin 31/12/2010 Baux 2001 à 2003 : 10 ans |
| Cité du Commerce électronique | <ul style="list-style-type: none"> - Développement et fourniture de produits et de services liés aux affaires électroniques - Exploitation de solutions d'affaires électroniques | CIR jusqu'à 35% des salaires admissibles, max 12,5k\$ | 10 ans à compter de la signature du bail Dernières admissibilités : |
| Mesures fiscales ne faisant pas partie du présent rapport | | | |
| Activités d'affaires électroniques | <ul style="list-style-type: none"> - Développement et fourniture de produits et de services liés aux affaires électroniques - Exploitation de solutions d'affaires électroniques - Exploitation d'un centre de contacts-clients | CIR 35% de l'accroissement de la masse salariale admissible | 5 ans à compter de l'admissibilité dernières admissibilités :2003 |
| Carrefours de l'innovation | <ul style="list-style-type: none"> - TIC - Technologies de la production - Biotechnologies - Technologies des matériaux - Services de nature scientifique et technologique | CIR 40% de l'accroissement de la masse salariale admissible | 5 ans à compter de l'admissibilité Dernières admissibilités : 2003 |
| Production de titres multimédia | - Titres multimédia | CIR jusqu'à 37,5% de la dépense de la main-d'œuvre admissible | Pas de fin prévue |
| Grands projets créateurs d'emplois en TI | <ul style="list-style-type: none"> Contrats en TI entraînant la création de 150 emplois dans les 24 mois - Développement et fourniture de produits et de services liés aux affaires électroniques - Exploitation de solutions d'affaires électroniques - Exploitation d'un centre de contacts-clients | CIR 25% du salaire admissible, max 15\$ | Contrats conclus entre le 31/12/04 et 01/01/08 Fin des CIR le 31/12/2016 |

Annexe B : Questionnaire d'enquête et outil d'autodiagnostic

Partie 1 : Introduction de l'étude

Structure du questionnaire

- Partie 1 - Introduction de l'étude
- Partie 2 – Informations
- Partie 3 – Situation actuelle de l'entreprise
- Partie 4 - Impacts de la fin des mesures fiscales
- Partie 5 – Faire face à la fin des mesures - La transition

Confidentialité des renseignements - TECHNOCompétences, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications (TIC), s'engage moralement et juridiquement à ne divulguer aucun renseignement fourni par votre entreprise dans le cadre de sa recherche-action. Soyez assurés que toutes les données que vous fournirez seront traitées avec rigueur et de manière confidentielle par TECHNOCompétences et par Mme Sophie Trépanier, CA, M. Fisc, Associée de Beauchemin & Trépanier Comptables agréés inc.

Veuillez prendre connaissance des mesures fiscales visées par cette étude.

Rappel des mesures



L'interprétation des résultats globaux, notamment des ratios financiers, de même que certains profils de comparaison vous seront présentés lors du colloque Prospérez sans les crédits d'impôt-Stratégies pour réussir. Commencez maintenant.

Si vous avez des difficultés, contactez-nous au (514) 840-1237

Partie 2 : Informations sociodémographiques

1. Veuillez sélectionner les cases appropriées.

| Principale source de revenus globaux | Mesures utilisées * | Conditions |
|--|--|---|
| <input type="radio"/> Services <input type="radio"/> Produits | <input type="checkbox"/> CCE <input type="checkbox"/> CMI <input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> CDT <input type="checkbox"/> CMTQ | <input type="checkbox"/> Bail signé avant 2001, la fin des crédits d'impôt est prévue pour le 31 décembre 2010 <input type="checkbox"/> Bail signé après le 1er janvier 2001, la fin des crédits d'impôt est prévue au plus tard le 31 décembre 2013 |

* Si vous ne bénéficiez d'aucune de ces mesures, cessez de remplir le questionnaire. MERCI!

2. Indiquez l'année civile au cours de laquelle les affaires de la société ont débuté au Québec.

3. Au cours de quelle année civile l'entreprise a-t-elle commencé à bénéficier des crédits d'impôt liés à l'une ou l'autre des mesures?

4. Dans votre entreprise, y a-t-il au moins une personne dont la principale responsabilité est la gestion des ressources humaines?

Si oui, quel en est le niveau hiérarchique?

Partie 3 : Situation actuelle de l'entreprise

Pour cette section, le salarié temps plein ou temps partiel compte pour un employé.





5. Combien aviez-vous d'employés (salariés temps partiel et temps plein, excluant les pigistes) avant que l'entreprise ne devienne admissible aux crédits d'impôt? Si l'entreprise n'existait pas avant son admissibilité, inscrivez 0.

6. À la fin de l'année 2005, quel était le nombre d'employés (salariés temps partiel et temps plein, excluant les pigistes) à l'emploi de votre entreprise pour chacune des catégories suivantes?

| Gestionnaires / Cadres | Professionnels TI | Techniciens TI | Personnel administratif | Nombre d'employés total |
|------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|
| | | | | 0 |

7. À la fin de l'année 2005, quel était le profil de votre main-d'œuvre? (Indiquez la moyenne pour chaque catégorie.)

a. Niveau moyen de scolarité complété de la main-d'œuvre

| | |
|---|---|
| Gestionnaires/Cadres | Professionnels TI |
| Faites un choix  | Faites un choix  |
| Techniciens TI | Personnel administratif |
| Faites un choix  | Faites un choix  |

b. Nombre d'employés admissibles aux crédits d'impôt (indépendamment du pourcentage d'admissibilité de leur emploi)

| Gestionnaires / Cadres | Professionnels TI | Techniciens TI | Personnel administratif | Nombre d'employés total |
|------------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|
| | | | | 0 |

8. Indiquer les montants appropriés.

Note : Vous trouverez les données demandées dans vos états financiers ou vos déclarations d'impôt corporatifs du dernier exercice financier de douze (12) mois, terminé en 2006 ou 2005.

Utilisez des nombres entiers (aucune décimale), sans point et sans virgule.

| | |
|------------------------------|--|
| Chiffre d'affaires total | |
| Masse salariale brute totale | |
| Bénéfice (perte) avant impôt | |
| Bénéfice (perte) net | |
| Actif total | |
| Passif total | |

| | |
|--|--|
| Bénéfices non répartis (déficit) | |
| Montant cumulatif total de crédits d'impôt liés aux salaires gagnés pendant l'exercice financier | |

| | |
|--|--|
| Montant cumulatif total de crédits d'impôt liés aux salaires gagnés depuis que l'entreprise en bénéficie | |
|--|--|

Les questions suivantes s'adressent aux entreprises bénéficiant de la mesure "Centres de développement des technologies de l'information" (CDTI) :

| | |
|--|--|
| Montant cumulatif total de crédits d'impôt liés à l'acquisition de biens admissibles gagnés pendant l'exercice financier | |
| Montant cumulatif total de crédits d'impôt liés à l'acquisition de biens admissibles gagnés depuis que l'entreprise en bénéficie | |

9. Répondre avec les choix proposés.

Selon vous, depuis que vous utilisez les crédits d'impôt, ces derniers ont permis à votre entreprise de...

| | |
|---|--|
| Opérer avec plus de personnel, sans pour autant augmenter le chiffre d'affaires | |
| Payer des salaires plus élevés | |
| Créer de nouveaux emplois | |
| Si oui, combien? * | |
| Baisser le prix des produits/services offerts auprès de la clientèle | |
| Offrir des conditions/avantages de travail plus intéressants : | |
| Offrir de la formation continue | |
| Offrir des formations spécialisées | |
| Fournir au personnel des équipements à la fine pointe | |
| Offrir des congés payés supplémentaires | |
| Offrir des activités sociales supplémentaires | |
| Offrir des horaires de travail flexibles (augmenter la flexibilité) | |

| |
|--|
| Offrir d'autres avantages sociaux |
| Augmenter le chiffre d'affaires |
| Percer de nouveaux marchés |
| Investir plus d'efforts sur la commercialisation |
| Réaliser de la recherche et du développement (R&D) |
| Autres effets des crédits : |

* Les employés « déplacés », ayant emménagé dans les sites désignés afin de se qualifier aux mesures fiscales, ne sont pas considérés comme des nouveaux emplois créés.

Partie 4 : Impacts de la fin des mesures fiscales

Impacts financiers : les valeurs que vous avez inscrites à la question 8 permettent d'établir vos ratios financiers personnalisés pour l'année d'analyse. Prenez-en connaissance. L'interprétation plus détaillée et le profil de l'industrie seront expliqués lors du colloque auquel vous êtes invités.

| | Ratio en tenant compte des mesures | Ratio en ne tenant pas compte des mesures | Description des calculs | Interprétation sommaire |
|--|------------------------------------|---|--|--|
| Rentabilité | #DIV/0! | #DIV/0! | Bénéfice avant impôts/Chiffre d'affaires | Mesure de l'efficience financière, soit la capacité de l'entreprise à générer des fonds par le biais de son exploitation courante. |
| Pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaires requis afin de compenser le retrait des mesures | S.O. | #DIV/0! | | Pourcentage cible d'augmentation des revenus par le biais d'efforts de vente et de commercialisation (pourrait aussi se traduire par une diminution des dépenses). |
| Bénéfice net par employé (\$) | #DIV/0! | #DIV/0! | Bénéfice net/ Nombre d'employés | Un ratio positif est requis. Un ratio négatif indique que les revenus gagnés par l'entreprise ne lui permettent pas de couvrir l'ensemble de ses charges d'exploitation. |

| | | | | |
|--|---------|---------|---|--|
| Nombre de jours de chiffre d'affaires requis pour couvrir les salaires | #DIV/0! | #DIV/0! | Salaires et avantages sociaux nets des crédits/chiffre d'affaires multiplié par 360 | Jour de l'année financière à partir duquel l'entreprise atteint le point mort quant à la couverture de sa masse salariale. |
| Ratio d'endettement | #DIV/0! | #DIV/0! | Passif total/Avoir des actionnaires | Indique le poids du financement externe. Dans la plupart des cas, un ratio positif et inférieur à 0,60 est visé. |
| Impacts des crédits sur la valeur de l'entreprise | 0 | #DIV/0! | Bénéfices non répartis avec et sans les mesures | Illustre la valeur de l'entreprise si les mesures fiscales n'avaient pas été disponibles. |

10. Le précédent montre les impacts financiers possibles découlant de la fin des mesures fiscales. Selon vous, à quel(s) niveau(x) se traduira l'impact dans votre entreprise?

Répondre avec les choix proposés (pour chacune des dimensions ci-dessous).

Selon vous, lors de la fin des mesures fiscales, votre entreprise devra :

En ce qui concerne la direction et le management

| | |
|---|-----------------|
| Modifier les orientations stratégiques de l'entreprise | Faites un choix |
| Réduire les objectifs de croissance de l'entreprise | Faites un choix |
| Modifier les modes de gestion | Faites un choix |
| Réduire le nombre de gestionnaires | Faites un choix |
| Réduire la rémunération des gestionnaires et actionnaires | Faites un choix |
| Avoir recours à du financement externe | Faites un choix |
| Accepter que l'entreprise soit moins rentable | Faites un choix |

Autres :

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines (GRH)

Abolir des postes

Faites un choix

Si oui, combien? *

Réduire l'embauche

Faites un choix

Diminuer la rémunération des employés

Faites un choix

Diminuer les formations offertes aux employés

Faites un choix

Diminuer les avantages fournis aux employés (congrés payés, abonnements, etc.)

Faites un choix

Offrir des horaires allégés (32 h/semaine – 4 j/semaine)

Faites un choix

Offrir des congés sans solde aux employés intéressés

Faites un choix

Participer à des programmes de retour aux études

Faites un choix

Augmenter le nombre d'heures travaillées par employé

Faites un choix

Autres :

En ce qui concerne le marketing

Hausser les prix de produits et services

Faites un choix

Diminuer les prix de produits et services

Faites un choix

Hausser les dépenses en commercialisation (publicité, promotion, représentation, etc.)

Faites un choix

Diminuer les dépenses en commercialisation (publicité, promotion, représentation, etc.)

Faites un choix

Faites un choix

Revoir l'offre de service offert (abandonner certains créneaux)

Autres :

En ce qui concerne les opérations

Avoir recours à la délocalisation

Nombre de postes concernés

Avoir recours à la sous-traitance

Augmenter la productivité

Autres :

11. En considérant l'information précédente, comment qualifiez-vous l'ampleur de l'impact des mesures sur votre entreprise?

Faites un choix

Partie 5 : Faire face à la fin des mesures – La transition

12. Avez-vous prévu un plan pour faire face à la fin des mesures fiscales?

Faites un choix

13. Avez-vous commencé à mettre en œuvre certaines actions?

Faites un choix

Si oui, lesquelles :

14. Selon vous, combien de temps sera nécessaire pour que votre entreprise se remette de l'impact de l'abolition des mesures fiscales?

Faites un choix

15. Selon vous, l'information fournie par le gouvernement a-t-elle été suffisante pour vous aider à vous préparer à la fin des mesures fiscales?

Faites un choix

Commentaires :

Inscrire le nom de la personne à contacter si certaines données du questionnaire doivent être précisées.

Nom :

Numéro de téléphone :

Merci de votre collaboration

Veillez enregistrer vos réponses et envoyez ce fichier en document attaché à :

confidentiel@technocompetences.qc.ca

Ce projet est rendu possible grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec.

Annexe C : Lettre d'engagement de confidentialité

Engagement de confidentialité

TECHNOCompétences, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, s'engage moralement et juridiquement à ne divulguer aucun renseignement fourni par votre entreprise dans le cadre de sa recherche-action. Soyez assurés que toutes les données que vous fournirez seront traitées avec rigueur et de manière confidentielle par TECHNOCompétences et par Mme Sophie Trépanier, CA, M. Fisc, Associée de Beauchemin & Trépanier Comptables agréés inc.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé à Montréal ce 28^e jour du mois de novembre 2006.

Sylvie Gagnon, directrice générale
TECHNOCompétences
Tél. : (514) 840-1237
Fax : (514) 840-1244
sgagnon@technocompetences.qc.ca
550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1B9
www.technocompetences.qc.ca

Sophie Trépanier, CA, M. Fisc
Associée de Beauchemin & Trépanier, CA inc.
Tél. : (514) 847-0182
st@btca.qc.ca
4200, boul. St-Laurent
Montréal (Québec) H2W 2R2